

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 36^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 30 Octobre 1975.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1976 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7585).

Coopération.

MM. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération ; Bettencourt, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération ; Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la coopération culturelle.

M. Abelin, ministre de la coopération.

MM. Forni, le rapporteur spécial, Daillet, Terrenoire, Guéna, Bordu, Couve de Murville, le ministre, Forni.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption.

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 7599).

PRESIDENCE DE M. ARSENE BOULAY,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1976

(deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 (n° 1880, 1916).

COOPERATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La parole est à M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la coopération, mes chers collègues, les crédits prévus pour 1976 au titre de la coopération dénotent une continuité dans l'action.

Sans développement particulier, la progression de leur montant est de 12,76 p. 100 par rapport à celle du budget de l'Etat, qui est de 13,03 p. 100.

Ce budget de la coopération pourrait être une reconduction s'il n'était artificiellement gonflé, en quelque sorte, par les transferts en provenance d'autres administrations et destinés à assurer l'unicité de gestion de la coopération.

Les attributions du ministère s'étendent — outre les pays issus de la France d'outre-mer — aux anciennes colonies belges : Burundi, Rwanda et Zaïre.

Le conseil interministériel du 26 juin 1975 a admis le principe que les Etats lusophones accédant à l'indépendance, et dont il y a lieu de penser que la langue française jouera un rôle important dans leurs futures relations internationales, seraient invités à conclure avec la France des accords de coopération.

Les relations avec Haïti sont partagées avec le ministère des affaires étrangères, mais l'aide au développement relève du Fonds d'aide et de coopération.

La signature d'accords de coopération avec l'Etat des Comores est prévu. Pour 1976, la charge financière continuera à être supportée par le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Si l'on tient compte, par ailleurs, de l'inflation qui sévit en Afrique noire — elle est de l'ordre de 17 à 20 p. 100 — on mesure l'importance de la demande. Les bénéficiaires sont en plus grand nombre, les crédits n'augmentent pas : dès lors est posé le problème de la compatibilité entre les ambitions de la politique française de coopération et les moyens consacrés à cette action, c'est-à-dire non seulement le volume global de l'aide au développement, mais encore les structures particulières de nos relations avec certains pays d'Afrique noire.

Après cette appréciation générale, j'indique que les dotations atteindront 2 440 millions de francs, contre 2 163 millions en 1975. La place du ministère de la coopération demeurera plus que modeste au sein des dépenses de l'Etat ; avec une part inférieure à 1 p. 100, celle-ci est égale à celle de 1975, soit à 0,83 p. 100.

Vous trouverez en annexe V de mon rapport écrit — car je souhaite ne pas alourdir mon rapport oral — un tableau du montant de l'aide globale au développement apportée par la France, et sa répartition entre aides publiques et aides privées, ainsi que, en annexe VI, l'aide apportée en 1974 par la Communauté européenne et par différents Etats.

Les crédits pour 1976 permettront à la France d'honorer ses engagements envers les Etats africains, sans innovation spectaculaire.

Votre rapporteur se doit de souligner dans son analyse générale que les documents budgétaires ne permettent aucunement de déceler trace du redéploiement des moyens et des actions prioritaires auxquelles devaient, selon le ministre de l'économie et des finances, être affectées les mesures nouvelles.

Poser le problème des moyens de la politique française de coopération, c'est poser celui de la politique des personnels, puisque ceux-ci représentent plus de la moitié des dépenses globales du ministère. Or il n'y a pas de politique véritable en ce domaine.

A l'administration centrale, sur 658 agents, 207 seulement sont des fonctionnaires, dont 78 proviennent de la France d'outre-mer. Les effectifs sont pauvres et l'encadrement n'est assuré que par des agents contractuels ou en détachement d'autres administrations.

En ce qui concerne les assistants techniques, on constate une diminution de leur nombre et des difficultés de recrutement. S'il n'est plus possible d'avoir un corps spécialisé, il est cependant regrettable d'en être arrivé à un corps en voie d'extinction. Plus que jamais on peut mesurer les difficultés de recrutement en assistants techniques à l'image de ce qu'étaient la France d'outre-mer, son capital de connaissances et de dévouement.

Ainsi, les effectifs de l'assistance technique française en Afrique ont poursuivi au cours des douze derniers mois, la double évolution constatée les années précédentes : diminution de leur volume global, prépondérance accrue des enseignants en leur sein — plus de 70 p. 100.

Au moment où se développe le chômage des cadres, où les besoins de nos partenaires vont croissant, il est regrettable de voir décroître les effectifs de l'assistance technique. Cette réflexion est valable non seulement pour ce budget, mais aussi pour la place de la France dans le monde et pour son développement économique.

C'est pourquoi votre rapporteur et la commission des finances demandent, d'une part, que le ministère de la coopération bénéficie, à une date aussi rapprochée que possible, du recrutement d'administrateurs civils issus de l'E. N. A. ; d'autre part, que le ministre précise la politique qu'il entend mener en matière de personnels d'assistance technique.

Si une modification dans la présentation des dotations permet une meilleure lecture des documents budgétaires, la conséquence de cette réorganisation est également un renforcement du contrôle financier, et votre rapporteur se doit de souligner, sans qu'il soit question de soustraire les crédits du Fonds d'aide et de coopération à tout contrôle, combien ce fonds, de par sa souplesse et son originalité, constitue l'outil indispensable du ministre de la coopération. Il serait dangereux pour l'efficacité de l'enseigner dans des règles budgétaires trop strictes.

Il est, par ailleurs, intéressant de noter la réforme prévue des procédures d'intervention et de décision du F.A.C., en particulier à la suite de la conférence de Bangui.

Soucieux d'utiliser au mieux ses dotations, le ministre a décidé de regrouper les actions de coopération autour de la notion de programme global d'intervention, afin d'éviter la dispersion des moyens.

Des programmes triennaux de coopération ont déjà été établis. Cependant, votre rapporteur insiste pour que ces programmes soient davantage une orientation et non une décision absolue, car, dans le second cas, il n'y aurait plus qu'à entériner les accords, le comité directeur du F.A.C. n'aurait plus de raison d'être et, surtout, il y aurait une grande déception dans les Etats si le montant du F.A.C. ne permettait pas de suivre ces accords. Enfin, sur trois années, il y a une évolution et il est nécessaire de s'y adapter.

C'est ainsi que, sur le F. A. C., votre rapporteur, suivi par la commission des finances, entend formuler quelques observations.

Le renforcement du contrôle financier sur le F.A.C., consécutive à la modification de la présentation budgétaire de ses dotations, ne doit pas être un obstacle à la souplesse d'intervention du fonds, qui fait de celui-ci l'outil privilégié et indispensable du ministre de la coopération.

Le comité restreint du F.A.C., qui examinera les projets et prendra les décisions de financement, dans le cadre des orientations adoptées pour chaque pays par le comité directeur, doit comprendre non seulement des représentants des administrations, mais également des parlementaires.

La conférence des chefs d'Etats francophones, réunie à Bangui le 7 mars dernier, a approuvé le principe de la création d'un fonds de solidarité africain, qui serait en réalité à la fois inter-africain et franco-africain. Ce fonds interviendrait dans des projets « spécifiques », c'est-à-dire des projets importants impliquant des financements multiples, des projets à caractère régional ou dits « exemplaires ».

Le montant du fonds, sa première dotation, l'échéancier de versement ainsi que ses règles d'intervention et ses modalités de fonctionnement restent à définir.

Le principe de l'apport, par la France, de la moitié des fonds nécessaires a été retenu. Il s'agirait d'un aménagement des financements existants, c'est-à-dire du F. A. C. et de la Caisse centrale de coopération.

La commission des finances, tout en se déclarant favorable au principe d'un tel fonds, tient à manifester son inquiétude quant aux conséquences de tels aménagements sur les possibilités d'action du ministère de la coopération, dont le F. A. C. représente 75 p. 100 des dotations, quant à la dilution des responsabilités en matière de politique de coopération, qui risque d'en résulter, et quant à l'intérêt d'une opération présentée comme un progrès dans la solidarité franco-africaine, s'il ne s'agit en réalité que d'un transfert de crédits d'un ordonnateur à un autre.

En conséquence, elle demande au ministre de lui fournir, au cours de cette discussion budgétaire, des explications détaillées sur le montant des moyens financiers qui seront mis à la disposition du fonds de solidarité africain, sur ses modalités de fonctionnement, et d'apporter des réponses précises à ses inquiétudes.

Vous trouverez également dans mon rapport écrit plusieurs tableaux des engagements du F.A.C. en 1974 et 1975, et vous pourrez ainsi constater l'évolution.

L'annexe du projet de loi de finances pour 1976 portant récapitulation de l'effort financier prévu pour l'année prochaine au titre de la coopération avec les Etats en voie de développement, fait apparaître une prévision de dépenses budgétaires de 4 354 millions de francs en 1976, soit 1,48 p. 100 du budget. Sur ce total, les crédits du ministère de la coopération représentent 56 p. 100.

En dehors d'une redistribution des dépenses entre divers chapitres budgétaires, la coopération militaire voit ses dotations maintenues.

Une innovation, cependant : l'intervention de la Caisse centrale, sous forme de « deuxième guichet ».

En effet, le ministère de l'économie et des finances a autorisé la Caisse centrale à recourir à des emprunts sur les marchés financiers français et étrangers en vue d'accroître le volume de ses participations, dans la limite d'un plafond qui sera fixé annuellement. L'intervient soit par bonifications, soit en apportant une garantie à ses financements. Les sommes ainsi collectées seront mises à la disposition des emprunteurs africains. Par ailleurs, depuis cette année, la Caisse centrale est autorisée à intervenir hors de la zone franc.

Je voudrais également signaler une orientation de notre aide. Les dotations du F.A.C. en 1976 s'élèveront à 1,82 milliard de francs, contre 1,64 milliard en 1975, soit une augmentation de 11 p. 100.

La contribution française au Fonds européen de développement — le F.E.D. — est passée de 274 millions de francs au troisième F.E.D. à 800 millions de francs prévus annuellement pour le quatrième F.E.D.

La contribution au F.E.D. sera équivalente au tiers du budget global de la coopération. On risque donc de voir le F.E.D. financé au détriment du ministère de la coopération, tandis que la coopération multilatérale prendrait le pas sur la coopération bilatérale.

J'aimerais, monsieur le ministre, obtenir de votre part des éclaircissements sur ce point.

Avant de conclure ce rapport sur le projet de budget de la coopération, je voudrais fournir à l'Assemblée des informations sur une affaire qui a ému l'opinion, l'affaire Claustre, ainsi que sur les efforts permanents du ministère de la coopération à cet égard.

Il était du rôle du rapporteur de remercier le ministre et les hauts fonctionnaires, qui n'ont cessé de faire, dans des conditions difficiles et dangereuses, tout ce qui était possible pour sauver Mme Claustre.

Qu'avons-nous obtenu ? Rien. Mme Claustre est toujours prisonnière et Habré ne cherche qu'à faire monter les enchères et à gonfler sa représentativité.

Nos relations avec le Tchad se sont détériorées. Cependant, la coopération franco-tchadienne sera poursuivie, « dans le strict respect de la souveraineté tchadienne », a déclaré le général Félix Malloum qui a tenu à décorer, avant leur départ, les officiers supérieurs français.

Souhaitons que l'amitié franco-tchadienne n'en soit pas assombrie et que la position de la France auprès de tous les gouvernements africains n'en soit pas diminuée !

Qu'il me soit d'abord permis de rappeler la suite chronologique de cette affaire et de préciser certains points.

Mme Claustre est chargée de mission au C.N.R.S., M. Claustre est directeur de la mission de réforme administrative, en mission au Tchad.

Au début d'avril 1974, Mme Claustre souhaite faire des recherches dans le Tibesti. L'ambassadeur de France la met en garde et le C.N.R.S., employeur de Mme Claustre lui montre également les dangers de cette opération.

Mme Claustre informe par écrit le C.N.R.S. qu'en dépit des mises en garde elle a décidé de partir pour le Tibesti à titre personnel. Son mari facilite son départ ; il autorise M. Combe, coopérant attaché à la mission de réforme administrative, à l'accompagner.

Il faut tout de même signaler, en ce qui concerne la responsabilité de M. Claustre, qu'à la suite d'un accord entre les gouvernements français et tchadien, le rôle de la mission de réforme administrative devait se limiter à des zones précises. Il avait donc été décidé de limiter à la seule préfecture de Batba, dans le sud du Tibesti, l'action de la mission, c'est-à-dire à environ 600 ou 800 kilomètres au sud de Bardaï.

C'est sur une initiative personnelle de M. Claustre, et en dehors des accords précédents, qu'une petite mission a été installée à Bardaï. Il est évident que cette installation à Bar-

daï avait pour but de servir d'appui à Mme Claustre, qui avait décidé de poursuivre des recherches dans ce secteur. C'est à ce titre que M. Claustre a autorisé M. Combe à accompagner Mme Claustre.

Mme Claustre s'est rendue à Bardaï sans être munie, pour sa campagne de recherches, de l'autorisation exigée par le secrétaire d'Etat tchadien chargé des affaires intérieures.

Il n'y avait eu aucun accord de l'ambassade qui n'a d'ailleurs pas été informée du départ de Mme Claustre.

Mme Claustre part le 17 avril avec M. Combe. Le 21 avril, les rebelles toubous, sous l'autorité d'Hisser Habré, s'emparent de Mme Claustre, de M. Combe, ainsi que d'un Allemand, le docteur Staewen. Au cours de l'engagement, deux Tchadiens et l'épouse du docteur Staewen sont tués. Le gouvernement français n'apprend l'enlèvement que le 22 avril.

Le 23 avril, le gouvernement tchadien charge quatre plénipotentiaires d'approcher le chef rebelle. La liaison s'établit — difficilement — avec les ravisseurs, grâce à la radio emportée par M. Combe et par l'intermédiaire de M. Claustre.

Le 4 mai, M. Puissant, conseiller des affaires étrangères, arrive à N'Djamena. Le 15 mai, M. Puissant et les négociateurs allemands se rendent à Bardaï pour tenter d'avoir un contact direct avec les ravisseurs. Le 18 mai, M. Puissant, M. Combe et les Allemands rencontrent pour la première fois, sans escorte et sans armes, le chef Hisser Habré entouré d'hommes armés. Le représentant du gouvernement tchadien s'est refusé, les conditions de sécurité ne lui paraissant pas suffisantes.

A ce point de mon propos, je voudrais signaler qu'il a été dit dans la presse que les Allemands s'étaient occupés de leur ressortissant beaucoup plus rapidement que les Français des leurs. Or, les dates et les précisions que je vous donne vous permettent de constater que c'est M. Puissant qui a conduit lui-même les délégués allemands lors du premier contact.

M. Raymond Forni. Pour quel résultat !

M. André-Georges Voisin. Nous en reparlerons.

Au cours de ce premier entretien, les ravisseurs font connaître leurs conditions :

Premièrement, publication par la presse d'un manifeste politique du front populaire de libération, document insultant pour le régime tchadien et tendancieux à l'égard de la France ;

Deuxièmement, libération par le gouvernement tchadien de trente-deux détenus politiques dont la liste est communiquée ;

Troisièmement, versement de deux milliards de francs destinés au dédommagement des populations du Tibesti.

Le 20 mai, les autorités tchadiennes refusent de céder à ces exigences.

Le 28 mai, M. Abelin est nommé ministre de la coopération. M. Puissant est affecté à son cabinet.

Le 1^{er} juin, M. Argod, ancien ambassadeur de France au Tchad, est envoyé auprès du président Tombalbaye. Il obtient de lui l'assurance que des prisonniers politiques, dont la libération est exigée par Habré seront relâchés après la mise en liberté des otages. M. Puissant effectue onze missions auprès des rebelles pour négocier la liste des prisonniers politiques.

Je veux à ce sujet démentir de la façon la plus formelle les propos qui ont été tenus sur Antenne 2 avant hier soir, selon lesquels M. Puissant avait négocié des livraisons d'armes aux rebelles. Le bon sens lui-même montre que cette information est fautive : si M. Habré avait obtenu les armes qu'il désirait, Mme Claustre aurait été remise en liberté.

Le 11 juin, le docteur Staewen est libéré. Le Tchad rompt les relations diplomatiques avec la République fédérale allemande. Rappelons que les conditions imposées aux Allemands étaient très différentes de celles qui étaient exigées de la France : aucune condition politique n'avait été posée en préalable.

M. Puissant et M. Estrade, consul général de France, ainsi que M. Laurens, secrétaire à l'ambassade de France, sont envoyés à de nombreuses reprises auprès des rebelles suivant les conditions exigées par eux, c'est-à-dire sans escorte et sans armes. Les conversations avec les ravisseurs prennent par moment un tour inquiétant pour la sécurité de nos négociateurs qui parlent cependant à faire acheminer à l'intention des otages français des vivres, des vêtements, des médicaments. Pour ces fournitures, il a été nécessaire d'effectuer plus de cinquante rotations d'avion entre N'Djamena et Bardaï.

Le 15 juin, à la demande du président Tombalbaye, le commandant Pierre Galopin est désigné comme négociateur, compte tenu de sa connaissance du pays.

Les 3, 6, 11 et 26 juillet, M. Estrade et le commandant Galopin rencontrent les ravisseurs. A cette date, un accord paraît proche, le président Tombalbaye ayant accepté le principe d'un échange

dés otages. Les ravisseurs émettent de nouvelles exigences en demandant que l'échange ait lieu dans le Tibesti, alors que la plupart des détenus politiques répugnent à être livrés aux rebelles.

Le 4 août, Hissen Habré retient le commandant Galopin comme otage. Le 21 août, le consul général, M. Estrade, malgré le danger, rencontre à nouveau les rebelles. Les négociations et les voyages se poursuivent, de nouvelles exigences étant formulées par les rebelles après chaque résultat obtenu.

Le 28 septembre, le président Tombalbaye accepte de libérer un certain nombre de détenus politiques, et il confirme à M. Toulemon, directeur de cabinet de M. Abelin, qu'il a consigné une somme de 500 millions pour contribuer au paiement de la rançon.

Du 30 octobre au 14 novembre, M. Claustre effectue, à l'insu du gouvernement français, un séjour dans le Tibesti, et il a des entretiens personnels avec Hissen Habré.

Le 10 décembre, les ravisseurs annoncent que le commandant Galopin sera exécuté s'ils n'obtiennent pas satisfaction. Le 12 décembre, M. Puissant se rend à nouveau dans le Tibesti. Le 20 décembre, Habré demande l'ouverture de négociations en vue d'une réconciliation nationale. Comme gage de sa bonne foi, il libère deux personnalités tchadiennes détenues par lui depuis cinq ans.

Le 6 janvier, M. Puissant rencontre à nouveau les ravisseurs et parvient à un accord avec le chef rebelle pour la libération d'un otage à condition que certaines livraisons de matériel soient effectuées. Le président Tombalbaye refuse, sauf s'il s'agit de la libération du commandant Galopin. Le 12 janvier, le Président de la République envoie un message au président Tombalbaye afin de déclencher un processus d'apaisement. Le président Tombalbaye refuse.

Le 15 janvier, Hissen Habré propose de reprendre le contact. Le 28 janvier, M. Estrade rencontre à nouveau le chef rebelle.

Le 31 janvier, le Dardé des Toubous fait connaître au président Tombalbaye son intention de regagner N'Djaména et d'œuvrer à la réconciliation nationale. Le président Tombalbaye donne son accord. Le 14 février, les ravisseurs précisent les conditions dans lesquelles devront se dérouler les négociations en vue de cette réconciliation nationale.

Début mars, M. Claustre fait un nouveau séjour dans le Tibesti. Il a des contacts avec Habré. Les 21, 26 et 28 mars, de nouvelles rencontres ont lieu, et M. Dgibrine Kerallah, ministre d'Etat tchadien, malgré son grand âge, accepte de se rendre dans le Tibesti. Il ne rencontre que deux rebelles d'un rang modeste.

Le 29 mars, Habré fait savoir que les négociations pour la réconciliation nationale sont terminées et que le 4 avril le commandant Galopin sera exécuté si le gouvernement français n'accepte pas de livrer des armes.

Le 12 avril, M. Puissant et M. Estrade rencontrent à nouveau les ravisseurs. Ceux-ci font savoir à nos négociateurs qu'ils ont exécuté le commandant Galopin, qu'ils exigent des armes, du matériel et des denrées diverses pour la libération de nos deux compatriotes. C'est la surenchère.

Le 13 avril, le président Tombalbaye est renversé et, dès le 16 avril, un représentant français rencontre le général Malloum pour lui signaler l'importance qu'attache le gouvernement français à la libération de nos compatriotes.

Le 20 avril, M. Puissant rencontre à nouveau les ravisseurs. Le changement de régime ne modifie pas les conditions de libération de nos compatriotes, sauf celles concernant les détenus politiques.

Les négociations se sont poursuivies sans arrêt en juin et juillet. M. Hessel, chargé de mission au ministère de la coopération, a eu à son tour des contacts avec Habré, qui se sont terminés par les accords Hessel-Habré à la mi-juillet.

Pendant cette période, M. Claustre, à titre personnel, avait recherché des armes pour Habré avec les fonds provenant de la rançon allemande.

Vers le 20 juillet, un avion pirate s'était posé dans le secteur des rebelles et, au retour, il ramenait trois journalistes de l'agence Gamma avec un reportage et des films sur la vie de Mme Claustre. Parmi ces journalistes se trouvait M. Depardon.

A la suite de ces reportages et de ces films, l'affaire Claustre a pris une énorme proportion. Le public s'est ému et l'aspect humain de l'affaire a angoissé une grande partie de l'opinion qui a découvert le drame de Mme Claustre.

Pendant le même temps, le gouvernement tchadien, indigné par la venue de cet avion pirate, informait le Gouvernement de son émotion et déclarait se charger directement de ce problème en multipliant ses efforts pour la réconciliation nationale.

Effectivement, au cours de deux voyages, le Dardé des Toubous a des entretiens avec les rebelles. Les efforts de réconciliation nationale sont poursuivis et, à l'issue de cette négociation, le Dardé pense que Mme Claustre devrait être libérée.

Pendant le même temps, le 23 août, les journalistes ont remis aux autorités françaises un ultimatum d'Habré donnant un mois pour satisfaire ses exigences : il veut des armes et ne peut en avoir que par la France étant donné son isolement et ses mauvais rapports avec la Libye, l'Algérie et le Niger.

Les contacts radio sont repris avec Habré et, après un délai, le 25 octobre M. Morel, préfet, rencontre Habré, lui remet 400 millions de francs et l'informe du parachutage de 70 tonnes de denrées sur un terrain déterminé.

Habré demande qu'une partie du matériel auto-radio lui soit livrée par avion sur un terrain que les autorités responsables jugent impraticable.

Malgré l'exécution des accords, sauf pour la dernière partie, Habré refuse de libérer Mme Claustre s'il n'obtient pas des armes.

A la suite de ces événements, le gouvernement tchadien demande le départ des troupes françaises de N'Djaména et de Sahr.

Devant cette situation inextricable, la France demande à la Croix rouge d'intervenir. Bien que le gouvernement tchadien n'ait pas accepté, la Croix rouge poursuit ses efforts. D'autre part, l'O. U. A. a promis d'intervenir à la demande des autorités françaises. De son côté le président Bengo, président du Gabon, a promis sa médiation pour les rapports franco-tchadiens.

J'ai essayé de fournir à l'Assemblée toutes les informations que j'ai pu recueillir et j'ai voulu lui permettre de connaître tous les détails de l'affaire Claustre, dont une partie n'avait pas été reproduite.

Je n'ai pas à prendre position sur les actions entreprises par les autorités pour obtenir la libération d'une Française. Chacun de nous, selon sa conscience, jugera s'il fallait aller plus loin ou moins loin.

Mesdames, messieurs, vous avez maintenant les éléments, vous connaissez les résultats ; à vous de juger.

Votre rapporteur souhaite de toutes ses forces que nos relations avec nos amis africains n'en soient pas troublées. Il est souvent difficile de juger entre les sentiments, la force de l'opinion publique et la raison d'Etat. Le devoir du rapporteur était de rendre hommage à tous ceux qui, au ministère de la coopération, se sont dévoués dans cette affaire.

J'indique, pour conclure, que la commission des finances vous demande d'approuver ce budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Bettencourt, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération.

M. André Bettencourt, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lorsque l'on observe la situation actuelle du tiers monde, deux constatations s'imposent.

Premièrement, l'évolution récente de l'économie mondiale, marquée par les troubles que l'on sait — enchérissement du prix du pétrole, crise des matières premières, pénurie alimentaire, inflation et récession dans les pays industriels — aggrave la situation des pays en voie de développement, contribue à accroître de plus en plus l'écart entre eux et les pays développés et à accentuer les disparités entre le pays du tiers monde eux-mêmes.

Deuxièmement, parmi ceux qui sont les plus pauvres du monde figurent un nombre appréciable de pays avec lesquels nous entretenons des liens privilégiés et avec lesquels nous entendons conserver des relations spécifiques.

Dans ces conditions, l'aide au développement — et particulièrement la coopération française au développement des pays francophones d'Afrique et de l'Océan Indien — est plus que jamais nécessaire.

Qu'en est-il dès lors de l'importance quantitative de cette coopération et de ses orientations qualitatives ?

Sur le plan quantitatif, point n'est besoin de revenir sur l'analyse qui nous a été présentée il y a un instant par M. le rapporteur spécial de la commission des finances. Les chiffres sont connus : des crédits d'un montant total de 2 440 millions de francs pour 1976, en accroissement de 12,76 p. 100 par rapport à 1975 et représentant, comme l'an passé, 0,83 p. 100 du budget général de l'Etat.

Ni novation, ni « redéploiement », comme on dit aujourd'hui. Ces crédits devraient permettre de maintenir les actions entreprises et d'honorer les engagements pris dans la mesure où ils entendent pallier, tant bien que mal, les conséquences de la hausse des rémunérations et des coûts, l'inflation ayant d'ailleurs des effets plus considérables outre-mer que dans notre pays.

Ce budget traduit cependant la volonté de présence de la France dans l'aide au développement d'Etats qui maintiennent et même renforcent leurs demandes d'une coopération spécifique avec notre pays. Il représente d'ailleurs plus de 55 p. 100 du total de notre aide publique.

Le budget du ministère de la coopération exprime un effort qui place notre pays à un rang plus qu'honorabile dans le monde, si l'on prend la peine d'étudier les derniers résultats fournis par le memorandum du comité d'aide au développement de l'O. C. D. E.

Il faut souligner que, parallèlement à l'aide bilatérale, notre aide multilatérale s'accroît, notamment sur le plan européen où la France s'apprête à verser, au titre du quatrième Fonds européen de développement, plus de 800 millions de francs par an en moyenne, soit plus de 40 p. 100 de la dotation totale du Fonds d'aide et de coopération pour l'an prochain.

Un tel renforcement de la politique communautaire d'aide au développement doit d'ailleurs, selon nous, monsieur le ministre, inciter à une meilleure coordination entre la Commission de Bruxelles et le conseil des ministres des Neuf pour la définition de cette politique.

Il reste que nos responsabilités anciennes, comme le souci de l'efficacité, nous conduisent à maintenir le caractère prioritaire d'une aide bilatérale largement concentrée sur un nombre de pays dont les besoins sont immenses, à savoir les pays francophones de l'Afrique sud-saharienne et de l'océan Indien.

Si l'on examine les orientations qualitatives de notre coopération à l'égard de ces pays, trois facteurs clés guident notre action. D'abord, le développement dépend, en premier lieu et dans tous les Etats, de l'éducation et de la formation des hommes. Ensuite, compte tenu de la situation des pays les plus pauvres, le développement agricole reste pour eux d'une nécessité vitale. Enfin, à un stade plus avancé, l'industrialisation s'inscrit forcément dans l'avenir des Etats en voie de développement.

L'aide à l'éducation d'abord.

On sait depuis longtemps qu'une des caractéristiques principales de la coopération française est de prendre la forme d'une assistance technique et que, dans cette assistance, le poids de l'enseignement est considérable.

Plus de 10 000 coopérateurs français servent en Afrique ; parmi eux, plus de deux sur trois sont des enseignants ; 415 millions de francs seront affectés en 1976 à la rémunération des enseignants français en Afrique.

Tout cela ne doit ni étonner ni alarmer. Les Etats africains sont en effet parfaitement conscients du fait que l'éducation est l'outil indispensable au développement économique, que rien de solide ni de durable ne peut être accompli sans un effort massif d'enseignement et de formation. Aussi se tournent-ils naturellement vers nous et nous demandent-ils d'accroître encore notre aide en ce domaine.

Cela ne signifie pas que notre coopération en matière d'enseignement est une aide de substitution. L'objectif est bien de former le plus possible des formateurs, de définir, en accord avec les pays intéressés eux-mêmes, des secteurs prioritaires d'intervention, de développer de nouvelles techniques éducatives, notamment audiovisuelles, d'adapter sans cesse notre coopération aux besoins des jeunes Etats. C'est pourquoi, d'ailleurs, notre coopération croît plutôt dans le domaine de l'action pédagogique, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur alors qu'elle diminue ailleurs.

N'oublions pas du reste que, lorsque la charge financière devient trop lourde, nous n'hésitons pas à demander une contribution plus importante à ceux de nos partenaires qui peuvent y faire face.

Autre domaine privilégié d'intervention : le développement agricole. La sécheresse, la hausse des prix des produits alimentaires, la pénurie mondiale ont fait prendre plus clairement conscience de la situation critique dans laquelle se trouvent nombre de pays de l'Afrique francophone.

L'aide alimentaire d'urgence a permis de parer au plus pressé : 118 millions de francs d'aide aux Etats du Sahel en 1974, 24 millions de francs cette année, une aide au stockage et aux transports des vivres l'an prochain.

Mais au-delà de ces actions entreprises sous l'empire de la nécessité, il s'agit d'aider, notamment par le financement de grands travaux, à reconquérir des sols et à augmenter la surface des terres cultivables, d'intensifier la recherche agronomique, d'associer toute la population rurale au développement agricole.

Ce sont bien là les orientations de la politique que mène le ministère de la coopération dans ce domaine. Le F. A. C. oriente largement ses interventions vers le secteur rural, notamment vers le développement des productions vivrières dans les pays du Sahel. Plus récemment, compte tenu de l'ampleur des projets envisagés sur les fleuves Sénégal et Niger, sur les Volta, dans le bassin du lac Tchad, le F. A. C. s'est efforcé de déclencher

les opérations souhaitables en finançant l'étude des projets, et de mobiliser à leur profit les capitaux disponibles, notamment ceux des pays arabes producteurs de pétrole. La part des financements conjoints tend ainsi à croître dans le total des engagements du F. A. C. puisqu'elle atteindra 30 p. 100 à la fin de cette année.

Je vois là l'amorce d'une fructueuse coopération triangulaire qui devrait pouvoir se développer à l'avenir.

Il faut ainsi se féliciter de l'œuvre accomplie par nos instituts de recherche scientifique et technique outre-mer — l'ORSTOM et le groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, notamment — de même qu'il convient de rendre hommage à ceux de nos coopérateurs qui, pour assurer le succès du développement agricole en y associant la population rurale (tout entière, accomplissent sur place une tâche remarquable et difficile d'animation rurale. L'apport des volontaires du progrès et de bon nombre de jeunes volontaires du service national est à cet égard très précieux.

Troisième aspect du développement que notre coopération doit prendre en compte de plus en plus : l'industrialisation. Elle constitue un objectif naturel des Etats en voie de développement.

Pourquoi, en effet, ceux qui disposent de matières premières sur leur propre sol et d'une main-d'œuvre disponible en abondance n'entendraient-ils pas fabriquer des produits finis, d'abord en fonction de leurs besoins propres, ensuite en vue de se procurer un surcroît de ressources extérieures ?

L'évolution en ce sens est irréversible et il serait non seulement vain mais périlleux de vouloir s'y opposer. Il convient donc d'en prendre acte et de se préparer, dans des conditions parfois difficiles, il est vrai, à une nouvelle division internationale du travail qui, bien conduite, peut être profitable à tous.

La seule attitude réaliste consiste à aider les pays où s'exerce notre coopération à développer leur industrie. Cela nécessite évidemment une coopération financière : le F. A. C., là encore, peut jouer son rôle et plus encore la Caisse centrale de coopération économique dont les possibilités d'action viennent d'être heureusement renforcées par l'élargissement de sa compétence géographique et par la mise en place de la procédure dite du « deuxième guichet ».

La création, lors de la Conférence de Bangui, d'un fonds de solidarité africain nous semble également prometteuse et nous aimerions, monsieur le ministre, en savoir un peu plus à ce sujet.

Soulignons cependant que le développement industriel des jeunes Etats africains, comme des autres d'ailleurs, dépendra beaucoup de la façon dont ils réussiront à attirer et à intéresser les opérateurs économiques, car ce sont eux qui, en fin de compte, réalisent les projets, assurent les transferts de technologie, de savoir-faire et de gestion, garantissent la commercialisation des produits.

Telles sont, brièvement exposées, quelques-unes des remarques et des réflexions qu'inspire notre action de coopération avec les pays francophones d'Afrique au Sud du Sahara et de l'océan Indien.

Cette action aux formes multiples n'est pas incohérente. Elle constitue bien l'application d'une politique d'aide au développement qui tend, de façon pragmatique, à répondre aussi étroitement que possible aux besoins des Etats intéressés.

Procédant de la volonté de reconnaître la spécificité du développement choisi souverainement par chacun de nos partenaires, elle exclut tout modèle unique de coopération et de développement.

Cela ne signifie pas absence de vue prospective ; dans l'avenir, au contraire, notre coopération sera définie dans le cadre d'une programmation pluriannuelle qui s'efforcera de correspondre le plus possible à la planification établie par les Etats eux-mêmes. Une telle réforme devra peut-être du reste être transposée dans nos propres méthodes d'élaboration et de discussion des crédits destinés à la coopération. Je livre à votre réflexion, monsieur le ministre, l'idée déjà avancée d'une loi de programme de coopération.

Quoi qu'il en soit, la programmation de notre aide s'inscrit dans les deux orientations suivantes : d'une part, la coopération française est conçue en fonction des objectifs de développement propres à chaque pays, d'autre part, l'assistance technique, plus qu'à gérer, doit s'employer à former des formateurs en liaison étroite avec les cadres nationaux et dans le strict respect des options des pays dans lesquels elle s'exerce.

Ces principes sont bons. Il faut rendre hommage à tout ce qui est fait pour en assurer l'application, mais il faut aussi veiller à ce que des partages de compétence, parfois trop subtils, entre ministères, ne viennent pas compromettre la cohérence des entreprises. L'exemple d'Haïti peut être cité ici, où la répartition

des tâches entre ministère de la coopération et ministère des affaires étrangères est source de difficultés, voire de petites querelles.

Gardons-nous donc de tout ce qui pourrait empêcher le succès d'une politique de coopération essentielle, fondée sur la nécessité de réduire les inégalités et de bâtir de nouveaux rapports entre Etats de niveaux économiques et sociaux différents, en vue d'instaurer un nouvel ordre économique mondial.

Aucun problème, si grave et si douloureux soit-il — je pense à l'affaire des ressortissants français détenus par des bandes rebelles au Tchad, à laquelle notre collègue M. Voisin a fait largement allusion tout à l'heure — ne doit nous détourner de la tâche exaltante de l'aide au développement, pour laquelle notre pays ressent une particulière vocation.

C'est pourquoi votre commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la coopération. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la coopération culturelle.

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, par des cheminement détournés, sous la responsabilité de deux ministères différents, le ministère des affaires étrangères et celui de la coopération, tous deux en relations d'interdépendance avec les services de bien d'autres ministères, éducation, défense, commerce extérieur, etc., la France poursuit de par le monde une action tendant à sortir les populations de la misère, à les éduquer, à les former, à les aider à lutter contre la maladie, à améliorer leurs conditions de vie, à les initier à la science et au progrès technique.

C'est dans un même rapport écrit, publié sous le numéro 1917, qu'au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, j'ai tenu à tracer les grandes lignes et à souligner certains aspects de cette politique qui, à nos yeux, ne peut pas et ne doit pas être partagée dans sa prise de conscience, même si nous continuons à diversifier actuellement les services qui ont la responsabilité de la mener.

Je dois tout de suite souligner ce qu'il peut y avoir de mélange d'arbitraire, de concessions à certaines positions personnelles, de difficultés, semble-t-il, à sortir complètement du passé colonial, dans la division de l'action de coopération culturelle, scientifique et technique menée par la France dans le monde.

Ainsi, dans ce rapport dont les éléments vivants sont le reflet des réponses que vos services, monsieur le ministre, ont données aux questions posées par le rapporteur — réponses d'ailleurs charpentées, bien étudiées et précises, ce dont je les remercie — j'évoque, en quelque sorte d'une manière parallèle, des actions et des efforts menés, je le répète, par des responsables différents.

C'est bien parce que ces responsables ont le sentiment qu'ils visent les mêmes buts qu'ils organisent entre leurs différents services des réunions fréquentes pour échanger leurs vues sur les méthodes, les objectifs, les résultats, les adaptations nécessaires et les orientations nouvelles à envisager.

Votre rapporteur ne peut, en fait, rien exposer de particulièrement original et novateur quant à l'action conduite par le ministère de la coopération et, comme il l'a fait hier dans la discussion du budget du ministère des affaires étrangères, ne peut que souhaiter, essentiellement, que des crédits mieux adaptés à des besoins toujours d'actualité vous permettent, monsieur le ministre, de poursuivre votre mission, de toujours mieux assurer la présence de la France dans le secteur géographique dont vous avez la responsabilité, c'est-à-dire les anciens territoires français d'outre-mer, certains Etats ex-belges — Zaïre, Burundi, Ruanda — île Maurice, Haïti.

À la diffusion traditionnelle de notre langue et de notre culture, substituer progressivement une action en faveur de la science et de la technique, c'est, nous a-t-il semblé, l'orientation nouvelle que nous devons prendre, en développant chaque fois que possible notre entreprise dans le cadre des relations scientifiques bilatérales, de la coopération scientifique communautaire et de la coopération scientifique internationale.

Dans une partie de mon rapport écrit, j'ai tenu à rendre hommage à l'effort nettement plus appuyé accompli dans le domaine de la recherche par l'intermédiaire de l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer, du groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, du bureau de recherches géologiques et minières, et j'ai fourni à ce sujet des précisions importantes.

Mieux connaître la nature locale, le climat, l'environnement, mieux définir les maladies, les prévenir, les soigner, aider à la mise en valeur des sols, créer une possibilité d'industrialisation progressive, telles sont les principales orientations auxquelles nous donnons notre adhésion totale, tout en souhaitant en ces domaines que soient dégagées des possibilités toujours plus grandes.

Le temps imparti à votre rapporteur — cinq minutes — ne lui permet qu'un survol trop rapide et à trop haute altitude d'un secteur de votre budget qui recèle, sur les plans humain, politique et économique, des trésors inestimables.

C'est à la fois une œuvre d'intelligence et de cœur, mais aussi d'intérêt bien compris que nous menons avec persévérance — en ne disposant que de moyens financiers trop réduits — grâce au dévouement de tous vos personnels et de tous les participants à votre œuvre, auxquels je tiens à rendre hommage.

Avant de terminer cet exposé, dont je regrette la modestie, eu égard à l'importance des tâches engagées, je voudrais soumettre à votre attention, monsieur le ministre, quelques impératifs qui paraissent essentiels à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Sachons adapter avec souplesse, tact et sens de la psychologie, notre action à la situation de chacun de nos partenaires dans le respect de leur personnalité, de leur idéologie, persuadés que nous sommes qu'en ce monde où la politique divise, où l'économie oppose, les relations culturelles, scientifiques et techniques et la coopération, la recherche de tout ce qui concourt à l'amélioration des conditions de vie, sont le gage d'une meilleure compréhension entre les hommes, un gage de prospérité et de paix.

Avec des crédits majorés, mieux en rapport avec les besoins réels, qui sont immenses, menons notre action en recherchant honnêtement des possibilités d'échanges commerciaux, en accord avec votre collègue M. le ministre du commerce extérieur.

Organisons mieux encore notre publicité, notre propagande, à une époque où la compétition économique a tendance à devenir de plus en plus aiguë entre les pays industrialisés.

Prenons davantage conscience de notre devoir d'aider à la lutte contre la faim dans le monde.

Efforçons-nous de développer les contacts entre nos collectivités locales et les villes d'Afrique francophone: un groupement qui favorise les jumelages ne nous signalait-il pas que plus de trois cents communes africaines étaient candidates à un jumelage et qu'elles ne trouvaient pas de preneurs en France, alors que la République fédérale d'Allemagne avait déjà réalisé plus de mille jumelages? Les contacts humains sont à l'origine de toutes les expériences et de tous les succès, ne l'oublions jamais. La France, dans ce domaine, doit faire un effort.

Mettions à l'arrière-plan les préoccupations fondées sur les personnes ou sur le respect instinctif du passé.

Étudions, au niveau du Gouvernement et dans le souci d'une efficacité plus grande, les possibilités d'un regroupement sous une seule responsabilité des actions de la France sur les plans culturel, scientifique et technique dans le monde entier. J'ai évoqué ce problème hier devant M. le ministre des affaires étrangères. Il ne lui a pas été possible, certes, d'émettre un avis personnel sur ce sujet. C'est pourquoi j'aimerais connaître le point de vue des responsables qualifiés.

Enfin, monsieur le ministre, j'en aurai terminé lorsque j'aurai dit la satisfaction que nous avons éprouvée quand, le 11 décembre 1974, un très grand ami de la France, M. Léopold Sédar Senghor, a inauguré à la Sorbonne une chaire d'études francophones.

Ce fait mérite d'être rappelé et souligné, de même que l'esprit dans lequel s'est exprimé le président de cette manifestation.

M. le président Senghor, ancien étudiant en Sorbonne et écrivain négro-africain de langue française, retrouvant son ancienne vocation de professeur, a défini la francophonie comme étant l'« ensemble des pays où l'on parle français ». Il a fait apparaître à quel point tout se tenait et pourquoi nous devons nous intéresser à l'épanouissement d'autres cultures, nous, les défenseurs de la « francité ». Il a souhaité que nous élargissions nos contacts avec ce qu'il a appelé « l'arabité, l'indosinité, la négritude », voyant dans ces contacts des possibilités d'enrichissement réciproque.

« Je l'ai souvent dit ces dernières années, a-t-il rappelé, en sentant venir la crise actuelle: les difficultés avec lesquelles sont confrontés les gouvernements et leurs peuples sont moins d'ordre économique que politique, et moins d'ordre politique que culturel. »

Voilà que nous retrouvons la formule que j'évoquais tout à l'heure, qui montre combien les relations humaines, culturelles, scientifiques et techniques auxquelles vous vous intéressez avec tant d'acharnement et d'efficacité, monsieur le ministre, sont le gage des espérances que nous caressons.

Et c'est sous ce signe et avec le désir de vous voir toujours mieux équipé pour agir plus efficacement, que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de votre ministère. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. Pierre Abelin, ministre de la coopération. Mes chers collègues — je crois être le seul membre du Gouvernement à pouvoir vous saluer de cette qualité dans les circonstances présentes — j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les rapports qui ont été présentés par M. Voisin, M. Bettencourt et M. Pierre Weber.

Ma tâche est ainsi simplifiée, puisqu'ils ont exposé, aussi clairement que j'aurais pu le faire, les grandes orientations de notre coopération, comme les contraintes qui sont les nôtres, qu'il s'agisse de difficultés d'ordre financier ou de ces événements, qu'a rappelés fort opportunément M. Voisin, qui ont marqué l'un des épisodes les plus douloureux des relations de la France avec un pays africain.

Je ne reprendrai pas les chiffres qui ont été cités, car je ne pourrais que répéter ou contredire. Or, je n'ai aucune intention de contredire des chiffres et des données aussi exacts.

Je me contenterai donc de retracer en une sorte de raccourci, puisque le temps qui m'est imparti est assez limité, les grandes orientations de notre politique de coopération avant de parler des méthodes, des instruments, des moyens financiers et administratifs et enfin de l'information, aussi difficile à diffuser dans les temps présents qu'aux autres époques de notre vie nationale.

Pour ce qui est des grandes orientations proprement dites, nous nous sommes efforcés, mais sans y parvenir jusqu'à présent, je le reconnais, de porter notre aide publique à 0,7 p. 100 du produit national brut, niveau que les pays industrialisés ont quelque difficulté à atteindre, la France à ce point de vue, se classant d'une manière satisfaisante dans le peloton de tête des pays qui aident les nations en voie de développement.

Suivant une décision du conseil des ministres, et à l'initiative du chef de l'Etat, nous avons voulu concentrer notre aide, ou les actions de coopération proprement dites, non seulement sur la zone géographique qui correspond aux pays qui étaient autrefois placés sous l'autorité française, mais aussi, comme l'ont rappelé les rapporteurs, sur des pays qui relevaient, il y a peu, d'administrations étrangères, comme le Zaïre, l'île Maurice ou les anciennes colonies portugaises, pays qui demandent à bénéficier de la coopération française ou qui ont choisi le français comme langue internationale, ce qui représente naturellement à nos yeux un très grand intérêt.

A côté de cette concentration qui s'opère, il faut noter un inflexionnement de notre action culturelle : les coopérants qui nous sont demandés aujourd'hui sont différents de ceux qui nous étaient réclamés il y a quelques années.

A M. Voisin, à M. Weber et à M. Bettencourt qui s'intéressent à juste titre à la coopération culturelle, j'indique que 1 250 coopérants français ont été affectés dans des universités africaines, situées au sud du Sahara et que ce chiffre augmente de 10 p. 100 chaque année, alors que les effectifs des coopérants de l'enseignement secondaire sont à peu près stables et que le nombre de ceux qui enseignent les disciplines élémentaires est désormais tout à fait réduit.

Dans la mesure où nous le pouvons, nous incitons nos partenaires à accroître l'africanisation de l'enseignement car, ainsi que la souveraineté politique, la souveraineté culturelle doit être respectée.

Compte tenu des observations présentées par MM. les rapporteurs, je citerai quelques chiffres qui intéresseront certainement l'Assemblée.

La proportion de nos enseignants, par discipline, est la suivante : 24 p. 100 pour les lettres, 16 p. 100 pour les disciplines techniques, 19 p. 100 pour les mathématiques, 7 p. 100 pour la physique, 6 p. 100 pour l'histoire et la géographie et 4 p. 100 pour l'administration.

Ainsi vous constatez que les souhaits souvent exprimés par le Parlement et les décisions prises par le Gouvernement répondent aux préoccupations des intéressés : notre effort de coopération, notamment pour l'enseignement, est orienté vers la technique, les mathématiques et la physique beaucoup plus que vers les autres disciplines, également chères à notre cœur, mais qui sont peut-être maintenant moins indispensables au développement des Etats en cause.

Quant au redéploiement de nos crédits dans ce domaine, nous nous attachons à ce que les Etats les plus riches couvrent leurs dépenses d'enseignement supérieur, de manière que nos crédits

soient attribués par priorité aux Etats moins favorisés qui ont davantage besoin de notre concours. La Côte-d'Ivoire, le Sénégal et le Gabon ont fort bien compris notre position sur ce point. Notre effort me paraît donc utile, et je suis certain que vous en conviendrez. D'ailleurs, MM. les rapporteurs l'ont souligné, il est indispensable de former des formateurs : ne nous écartons pas de cette règle.

Mais, en dehors des orientations, du champ géographique et de la nature même des activités de coopération, il y a les méthodes.

Je remercie MM. les rapporteurs, et notamment M. Voisin, qui s'est livré à une remarquable étude, d'avoir insisté sur la nécessité de la programmation.

En effet, il y a quelques années, on a pu reprocher, avec raison, à la coopération française d'être quelque peu dispersée, de répondre à des demandes contingentes, donc de manquer d'efficacité et de ne pas préparer assez bien l'avenir.

Avec une programmation de plus en plus poussée, nous répondrons mieux aux préoccupations des intéressés et nous éviterons l'émiettement — ce que certains appellent gaspillage — qui résulte d'une action insuffisamment coordonnée.

C'est ainsi qu'un tiers des crédits du fonds d'aide et de coopération sont dès maintenant, comme l'a souligné M. Voisin, inscrits dans des programmes pluriannuels. Naturellement, nous avons le souci de ne pas rompre avec le principe de l'annualité du budget, que M. le président de la commission des finances est le premier à vouloir préserver. Il faut donc concilier ce principe avec la programmation pluriannuelle afin que nos engagements ne soient pas seulement verbaux, mais traduisent une volonté bien affirmée.

Ce point concernant les méthodes devait être souligné. En effet, nous devons non seulement nous intéresser au court terme mais aussi engager des actions à moyen terme, comme l'a si bien noté M. Voisin.

M. Pierre Mauger. Voilà encore un coup d'encensoir !

M. le ministre de la coopération. Je ne manie jamais l'encensoir, je n'ai d'ailleurs pas qualité pour le faire. (Sourires.)

La coopération française s'ouvre maintenant à un plus grand nombre de pays. En outre — et le rapport qui a été publié ces jours-ci le montre bien — une plus grande coordination s'établit avec d'autres apporteurs de ressources et de techniques. Cela répond à une nécessité : les besoins des pays concernés évoluent d'année en année ; le développement de certains d'entre eux s'accroît ; en revanche, la situation de certains autres devient plus difficile du fait de la crise économique et du renchérissement de certains produits de base et des matières premières, des hydrocarbures notamment, qui pèsent sur les balances des paiements.

Notre action doit donc être, plus que par le passé, liée à celle d'autres apporteurs de ressources. Les tableaux qui figurent dans les rapports — notamment dans celui de M. Voisin — donnent des renseignements intéressants à cet égard.

Si, il y a quelques années encore, notre action s'exerçait essentiellement dans un cadre bilatéral, les financements conjoints représentent, en 1975, environ 30 p. 100 des ressources du fonds d'aide et de coopération, et il est certain — je l'ai déjà indiqué lorsque j'ai été entendu par la commission des affaires étrangères — que ce pourcentage augmentera dans les années à venir. Cette nouvelle forme de financement est mise en place non pas seulement pour respecter quelque principe d'ouverture sur l'extérieur, mais pour répondre aux importants besoins des pays concernés qui souhaitent, à juste titre, disposer d'infrastructures que les techniques modernes permettent maintenant de réaliser.

A ce sujet, je crois utile de rappeler que, pour les financements conjoints, la France joue bien souvent un rôle de catalyseur : elle n'est pas seulement un fournisseur de technique ; elle apparaît aussi comme pouvant s'entendre avec d'autres pays ou avec des organismes internationaux pour aboutir au financement public désiré.

Je vise ici nos relations avec la Communauté européenne dont l'aide, M. Voisin l'a indiqué, s'est accrue depuis la convention de Lomé, applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 1973, et que le Parlement discutera et, je l'espère, ratifiera au cours de la présente session. Mais je vise également nos rapports avec d'autres pays, comme la République fédérale d'Allemagne et le Canada, ou avec des organismes tels que la Banque mondiale ou encore avec les pays producteurs d'hydrocarbures, dont les ressources sont évidemment beaucoup plus grandes que par le passé. Mais je ne m'étendrai pas davantage sur ce point.

Il me paraît intéressant de parler maintenant des instruments de la coopération et, d'abord, des moyens en hommes, puisque la coopération s'exerce par des hommes.

Il s'agit de mettre à la disposition des pays qui en font la demande des hommes et des femmes de valeur, qu'il faut sélectionner avec soin et selon des méthodes nouvelles. En effet, il est préférable de faire appel à un nombre limité de coopérants plutôt que d'envoyer dans les pays concernés un grand nombre de personnes dont la vocation ou les qualités intellectuelles ne seraient pas à la hauteur des exigences de ceux-ci.

Je tiens, à mon tour, à rendre hommage aux volontaires du service national actif qui, dans leur grande majorité, sont appréciés par les Etats où ils servent et manifestent de toute évidence une vocation dont il faut reconnaître les mérites.

Pour ce qui est de la coopération universitaire qui constitue un autre moyen, la loi votée par le Parlement voilà quelques années facilite les échanges entre universités françaises et universités africaines. Nous nous efforçons, en effet, de favoriser les accords entre universités, qui constituent une forme de coopération non seulement décentralisée mais répondant pleinement à la volonté de souveraineté intellectuelle des Etats auxquels ces accords nous unissent.

J'ai vu qu'en dehors des coopérants qui servent pendant un temps relativement long des experts de très haut niveau seront, plus que par le passé et pour une période très limitée, mis à la disposition des Etats concernés, qui les considèrent comme des consultants nécessaires. Je rappelle que le système antérieur est modifié et que les volontaires du service national actif pourront servir pendant deux ans.

Après avoir traité sommairement des moyens humains, j'en arrive, toujours à propos des instruments, aux moyens financiers.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit. Il est évident que le budget de la coopération, qui représente un pourcentage stable par rapport à l'ensemble du budget de l'Etat, ne permet pas de satisfaire à toutes les exigences. J'en suis parfaitement conscient.

Pour ce qui est du fonds d'aide et de coopération, je considère, avec M. Voisin, que cet organisme doit conserver une certaine souplesse, d'ailleurs appréciée par les Etats qui sont en relations avec nous.

On prétend parfois que les organismes internationaux sont lourds, et que leurs procédures sont compliquées. Le F. A. C., quant à lui, prend des décisions rapides. Il importe donc qu'il puisse, mieux que par le passé, se prononcer sur les programmations générales établies avant d'être saisi des projets particuliers qui en découlent.

Comme M. Voisin, je pense que, pour être un organisme véritablement démocratique et pas seulement administratif, le F.A.C. doit voir siéger en son sein des représentants du Parlement : il n'y a rien à cacher dans cette affaire ; d'ailleurs la publication, puis la large diffusion, en dehors même du Parlement, du rapport sur la coopération montre clairement quel est notre souci d'ouverture, en ce domaine comme en d'autres.

M. le rapporteur spécial de la commission des finances a eu parfaitement raison d'insister sur les attributions nouvelles de la Caisse centrale de coopération. En effet, il ne faut pas uniquement prendre en considération les crédits budgétaires ; il convient de penser aussi aux autres moyens.

La Caisse centrale, d'abord, voit son champ d'action élargi. Elle ne pouvait, jusqu'à présent, opérer qu'en faveur des pays appartenant à la zone franc. Il a été décidé qu'elle pourrait exercer son action dans d'autres pays qui auront passé avec la France des accords de coopération. En outre, ses moyens financiers vont être accrus : avec la création d'un « deuxième guichet » permettant de consentir des prêts intermédiaires entre les prêts à très faible taux d'intérêt et ceux qui sont offerts aux conditions du marché, elle disposera en 1976 d'un montant total de moyens utilisables à peu près double de celui qu'elle aura connu en 1975. Cette évolution est, de toute évidence, importante puisque, chacun le sait, de très nombreux Etats réclament le concours de cette caisse dont l'action est complémentaire de celle du F. A. C., et je crois que, sur ce dernier point, une meilleure coordination s'impose.

Ensuite, après MM. les rapporteurs, j'insisterai sur l'action de la Communauté européenne et sur les ressources mises par la France à sa disposition.

Je l'ai récemment indiqué à la commission des affaires étrangères et notamment à son président dont l'autorité est bien connue, le fonds européen de développement — F. E. D. — doit autant que possible valablement coordonner son action avec les pays membres de la Communauté européenne et les représentants politiques de ces pays. En effet, le F.E.D. ne doit pas apparaître comme un organisme bureaucratique ; il doit revêtir un certain caractère politique car ce sont des représentants d'Etats qui s'expriment au sein de la Communauté européenne.

Quant au fonds de solidarité — M. Voisin et M. Bettencourt m'ont interrogé à son sujet — ses règles ne sont pas encore tout à fait précisées.

Comme l'a indiqué M. Voisin, le fonds franco-africain de solidarité doit contribuer à la réalisation de projets importants, nationaux ou régionaux, d'une part en offrant des garanties — ce qui est essentiel pour les pays qui désirent emprunter sur les marchés internationaux ou auprès d'établissements spécialisés — et d'autre part, en accordant des bonifications d'intérêt. Il s'agit maintenant de préciser selon quelles méthodes ces nouveaux concours seront attribués et répartis.

Le ministre de la coopération éprouve, sur ce point, quelque crainte car la France participera, à concurrence de 50 p. 100, au fonds de solidarité, qu'il s'agisse de crédits venant du fonds d'aide et de coopération ou de la caisse centrale, et cette contribution réduira évidemment d'autant nos moyens d'action dans d'autres domaines.

Je ne voudrais pas trop prolonger mon propos. On m'a bien recommandé de ne pas dépasser le temps de parole qui m'était imparti. Je veux donc être bref.

M. Pierre Mauger. Peu importe le temps, monsieur le ministre ; votre exposé est très intéressant.

M. le ministre de la coopération. En ce qui concerne les moyens administratifs, j'évoquerai d'abord une question qui pèse sur mon cœur et sur mon esprit : le personnel du ministère de la coopération est constitué, en grande partie, de contractuels qui, naturellement ne bénéficient pas des mêmes règles que les titulaires des autres ministères ; en d'autres termes, lorsque intervient une augmentation des rémunérations en cours d'année, nous ne bénéficions pas d'un accroissement correspondant des crédits des charges communes ; nous ne sommes pas soumis au même régime que les autres, ce qui provoque des difficultés particulières sur le plan financier.

Il me paraît intéressant de signaler que nous entendons donner aux chefs de mission de coopération plus de latitude, de moyens d'action, de relative indépendance dans certaines décisions, car il ne faut pas tout centraliser à Paris ni subordonner le moindre transfert de crédits à l'examen de l'administration centrale.

M. Pierre Mauger. Excellent !

M. le ministre de la coopération. Restent les moyens d'information.

Ils sont passés en revue dans le rapport de la commission compétente et j'appellerai votre attention sur l'un d'eux, la coordination avec le secteur privé, qui doit être mieux assurée.

On me dira certainement que l'initiative privée représente l'élément principal de la coopération française et que l'aide publique lui est subordonnée ou ne lui sert que de support. J'oppose le démenti le plus formel à ces allégations que je connais par avance. Tout ne peut être le fait de l'aide publique. Les interventions privées sont une réalité, et nous avons seulement à nous préoccuper de mieux les coordonner en sorte qu'elles ne nuisent pas aux résultats que nous souhaitons obtenir.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. le ministre de la coopération. Je signalerai enfin, avant de conclure, la création du C.R.I. Ce sigle, que d'aucuns jugeront barbare, désigne simplement le Centre pour la recherche et l'innovation, qui est destiné à permettre aux organismes s'intéressant à la coopération de se concerter sans être soumis à l'autorité du Gouvernement, d'assumer leurs responsabilités de façon plus autonome et de prendre des décisions plus spontanées.

Mesdames, messieurs, toute cette action de coopération de la France est liée à la grande politique de relations économiques que le Gouvernement français, soutenu par le Parlement, veut conduire, spécialement avec les pays en voie de développement.

Il s'agit de l'établissement d'un ordre économique mondial nouveau — auquel participent non seulement la France, mais aussi les pays francophones — ainsi qu'on l'a ressenti à la conférence de Bangui. Cette action se développe d'ailleurs dans les organismes internationaux les plus divers, monétaires, culturels, ainsi que dans le cadre, plus étendu, des Nations Unies. C'est là une très belle œuvre à réaliser, que les jeunes comprennent, et que les Etats africains apprécient car ils en attendent beaucoup.

Je conclurai sur un mode peut-être trop mineur, en rassurant M. Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Nous menons cette politique de coopération en accord avec les Etats africains et malgache, mais il n'existe pas de guérilla entre le ministère des affaires étrangères et celui de la coopération.

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. J'en suis heureux !

M. le ministre de la coopération. La recherche de la paix commence par l'étude et par la réalisation de moyens de coopération et de collaboration entre ces deux ministères. Or mon collègue des affaires étrangères et moi-même n'avons pas à nous plaindre des rapports existant entre nos deux départements ministériels. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je leur demande instamment de bien vouloir respecter strictement le temps de parole qui leur est imparti afin que nous puissions terminer ce matin l'examen des crédits du ministère de la coopération.

Dans la discussion, la parole est à M. Forni.

M. Raymond Forni. Monsieur le ministre, en montant à la tribune, je me sentais partagé.

Devais-je, en effet, me livrer à une analyse, une explication ou une critique du rapport sur la coopération distribué hier à notre assemblée ? Avais-je le devoir de m'en tenir à votre budget ? Ou devais-je me contenter, scandalisé par votre attitude et votre silence, de rappeler l'action — ou l'inaction — de votre ministère et du Gouvernement dans les négociations de l'affaire Claustre ? (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Jean-Marie Daillet. Cela suffit !

M. Pierre Mauger. Il n'est au courant de rien !

M. Raymond Forni. Les trois possibilités ainsi offertes me tentaient, mais il m'est apparu plus sage, ou en tout cas plus efficace, de m'en tenir aux chiffres du « bleu » et aux perspectives qu'ils nous dévoilent : j'évoquerai tout de même l'ombre qui plane sur cette assemblée, le destin de cette femme gardée quelque part dans le désert du Tibesti.

M. Pierre Mauger. Nous en avons assez de cette histoire. Un jour, vous saurez la vérité.

M. Raymond Forni. Progrès ou régression, continuité ou changement, routine ou idées neuves, autant de questions et autant de réponses, les unes et les autres négatives. Quel fossé, monsieur le ministre, entre les réflexions parfois intéressantes de votre groupe « ad hoc » et votre action.

La coopération vise toujours dans son essence à maintenir, voire à étendre une zone d'influence française en Afrique noire, influence politique, culturelle et, bien sûr et surtout, économique. L'aide est souvent un moyen direct au service de cette politique ; mais, parfois, elle vient appuyer d'autres mécanismes. Ainsi, la coopération contribue au maintien de la zone franc et assure à la France une source d'approvisionnement, des débouchés — certes modestes, mais non négligeables par les temps qui courent — et surtout peut-être des devises.

La zone franc reste, il faut le dire, une bonne, une excellente affaire pour un certain nombre d'entreprises françaises qui soutiennent activement, efficacement votre politique. Elles doivent être ravies, monsieur le ministre, de votre rapport sur la politique française de coopération, puisque vous y affirmez clairement que l'aide doit contribuer à assurer un terrain favorable au développement des investissements privés. Vous avez, il est vrai, une longue, une très longue expérience du secteur privé. Gageons que, sur ce point, votre rapport sera suivi d'effet.

Bien que vous prétendiez le contraire, afin de donner une image altruiste de la coopération, à laquelle, malheureusement, l'opinion publique française se laisse encore prendre, vous aidez surtout les pays qui en ont le moins besoin, la Côte-d'Ivoire et le Gabon. Ce n'est pas un hasard. Ces deux pays offrent des débouchés intéressants et le Gabon fournit son pétrole à la France.

Vous m'opposerez sans doute le problème « objectif » de capacité d'absorption de l'aide. C'est évident si, par coopération, on entend « grands projets » comme vous semblez le faire de plus en plus. Mais il peut en être autrement si l'aide va à de petites opérations de développement rural, réalisées au niveau des villages. Ce n'est pas facile, je vous l'accorde, mais c'est possible, et nous prétendons que vous n'avez pas pris les moyens d'y parvenir.

Cette observation me conduit précisément au troisième point de ma critique : votre coopération n'est pas une véritable aide au développement.

En effet, vous privilégiez de manière écrasante l'assistance technique et, surtout, la coopération culturelle, au risque de freiner les efforts que pourraient faire les Etats africains pour

promouvoir leur langue et leur culture nationale. Par voie de conséquence, la production passe au second plan ; je pense en particulier à la production agricole dont l'accroissement et la diversification sont le meilleur garant du développement de la plupart des pays d'Afrique noire.

Votre rapport, si je ne m'abuse, ne fait même pas allusion à ce problème : j'ose dire que cela peut paraître ahurissant. Vous êtes, de ce fait, très en retrait sur le rapport Gorse qui faisait une large place au développement rural et notamment aux cultures vivrières.

Et la recherche ? Nous savons que votre ministère y consacre des crédits importants. Mais est-ce suffisant ? Des lacunes importantes existent : peu de chose est fait en technologie appropriée, et les recherches relatives aux cultures vivrières restent encore relativement délaissées par rapport à celles qui concernent les cultures industrielles et d'exportation. Il en est de même pour les recherches socio-économiques.

Le problème de la recherche doit aussi être posé sous un autre angle. Mon sentiment est que la recherche reste encore très marquée dans ses structures et ses méthodes par la période coloniale. Vous disposez d'un nombre impressionnant d'organismes spécialisés, spécialisés techniquement — et, sur ce sujet, je ne dirai rien, ne me sentant pas compétent — mais aussi spécialisés géographiquement, ce qui me paraît dangereux. De plus en plus, les pays africains sont irrités d'avoir affaire à des organismes monopolistiques qui ont tendance à se comporter comme des Etats dans l'Etat.

Cette situation peut nuire rapidement à la réputation des chercheurs français « africanistes » dont la qualité est très grande et peut aussi, à terme, les placer dans un « splendide isolement » très fâcheux sur le plan scientifique.

Cette politique que je viens de critiquer, monsieur le ministre, vous n'avez même pas les moyens de la mener à terme. Qui a déclaré, le 8 août 1975 : « Nous demeurons fermement attachés à l'objectif d'une aide globale de 1 p. 100 de notre produit national brut et nous venons de renouveler la directive du Gouvernement français d'une aide publique de 0,7 p. 100 du produit national brut. Quelles que soient les difficultés budgétaires de 1976, cette volonté sera traduite dans nos comptes publics. » ?

C'était M. Giscard d'Estaing, parlant à Kinshasa !

Votre budget augmente de moins de 13 p. 100 par rapport à celui de l'année dernière. La progression réelle est encore moins forte, puisque l'augmentation dont je parle inclut certains transferts de crédits en provenance d'autres ministères.

Ces fonds supplémentaires ne couvriront pas l'accroissement du coût des prestations de votre ministère. L'inflation sévissant en Afrique noire — à ce propos, qui disait que la zone franc constituait une protection contre l'inflation pour les partenaires de la France ? — exige que les traitements des assistants techniques soient relevés régulièrement. Quant aux biens d'équipement, leur prix s'accroît dans de fortes proportions.

Le « pouvoir d'achat » de l'aide, si je puis m'exprimer ainsi, diminue donc constamment. Et vous devez répartir cette aide sur un nombre de pays plus grand qu'autrefois. Avez-vous véritablement été conscient de cette réalité quand vous avez mis sur pied vos missions de dialogue, monsieur le ministre ? Ne vous êtes-vous pas laissé aller, face à vos interlocuteurs africains, à un optimisme irraisonné ? Je crains que des promesses aient été faites, qui ne pourront être tenues.

Je me demande, en outre, si vous disposez toujours des moyens politiques nécessaires pour faire aboutir certaines de vos revendications, disons celles qui peuvent paraître relativement libérales. J'ai le sentiment, par exemple, que vous souhaitez rétablir avec la Mauritanie et Madagascar, qui ont quitté la zone franc, des relations normales. Nous vous félicitons de ne pas être de ceux qui voudraient punir ces deux pays pour leur geste d'indépendance. Mais je crains que vos initiatives soient peu goûtées par votre collègue des finances et par d'autres !

Devrai-je donc vous rappeler, enfin, que votre ministère ne comporte pas, à dix ou onze exceptions près, de postes de titulaires, que vous devez faire appel pour faire fonctionner vos services — et, bien sûr, pour la coopération technique — soit à des fonctionnaires détachés, soit à des contractuels ?

Certes, vous avez obtenu l'année dernière, et cette année, la création d'un certain nombre de postes budgétaires contractuels pour régulariser la situation de personnels engagés dans des conditions précaires, à la limite de la légalité. C'est un résultat qui ne peut que nous satisfaire. Mais il ne me paraît pas être à la mesure de votre ambition.

Vous allez certainement prétendre que nos critiques sont non seulement excessives, mais encore purement négatives. Je voudrais, monsieur le ministre, vous éviter cette peine, en concluant sur quelques propositions qui, pour les socialistes, devraient inspirer une nouvelle politique de coopération.

En premier lieu, il faut résolument tourner le dos à la politique de la chasse gardée, car il est profondément malsain que la France cherche, par toutes sortes de moyens, à conserver coûte que coûte une « clientèle ».

Parmi ces moyens, je place au premier rang, évidemment, les accords de défense qui lient notre pays à certains gouvernements africains et dont l'application vous a conduit, monsieur le ministre, dans le cas du Tchad, à une situation politique inextricable.

A ce propos, je puis reprendre à mon compte l'argumentation du syndicat C. F. D. T. de votre ministère, qui me paraît pleine de bon sens : les accords de défense, la coopération militaire ne peuvent que rendre plus difficile la solution des problèmes qui se posent à l'intérieur des pays du tiers monde et, de ce fait, ils risquent de mettre les coopérants et tous les expatriés français dans des situations ambiguës, voire dangereuses. Il ne faut plus qu'il y ait, à l'avenir, de nouvelle affaire Claustre.

La politique de la chasse gardée, ce n'est pas uniquement, bien sûr, un problème d'ordre militaire. C'est aussi la concentration de l'aide sur un petit nombre de pays historiquement liés à la France.

Sagement, le rapport Jeanneney, puis le rapport Gorse avaient préconisé un redéploiement géographique des apports publics français. Or je crois savoir que le conseil interministériel du 26 juin a pris une décision exactement inverse : on va reconcentrer l'aide sur l'Afrique francophone au sud du Sahara.

Je conçois que vos préoccupations ne soient pas les mêmes que les nôtres ; mais, même si l'on se place de votre point de vue, cette politique est aberrante. Vous semblez, monsieur le ministre, ne rien comprendre à ce qui se passe aujourd'hui dans le monde !

En second lieu, il faut en finir avec le prétendu principe de neutralité qui vous conduit à faire n'importe quoi avec n'importe qui, c'est-à-dire, en général, à soutenir des hommes et des régimes peu soucieux de l'intérêt des masses populaires.

La France a le droit, sans pour autant être taxée d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats partenaires, d'indiquer ses préférences pour telles ou telles formes d'actions et d'opérations. Pour nous, socialistes, il va de soi que la coopération doit bénéficier aux populations exploitées du tiers monde, c'est-à-dire essentiellement aux masses rurales.

Cette attitude justifie à nos yeux une réorientation complète des secteurs d'intervention de la coopération française : moins d'actions culturelles et d'enseignement, davantage d'opérations productives, essentiellement rurales. Il faut aussi — et je reconnais que cela n'est pas facile — donner un caractère moins technocratique aux projets financés par le F. A. C. Le développement rural, en particulier, ne peut se faire sans l'adhésion active des paysans, de la masse rurale.

Cette réorientation doit se manifester également au niveau de la recherche. La coopération peut être, en ce domaine, moins porteuse de domination que d'autres formes de relations internationales. Or la France dispose d'un « capital recherche » important en matière de sous-développement.

Je terminerai en évoquant brièvement la coopération multilatérale.

Nous savons, comme vous, que les grandes institutions internationales présentent de sérieux défauts, tant politiques que techniques. Mais, dans ce domaine aussi, les choses évoluent rapidement. La coopération multilatérale offre désormais des ouvertures qui peuvent conduire à des relations internationales renouvelées. Je citerai deux exemples.

D'abord, l'accord de Lomé, qui prévoit de nouvelles règles pour les échanges commerciaux et instaure un mécanisme de stabilisation des recettes d'exportations pour les pays associés. Cela constitue une novation heureuse sur le plan du droit international. Mais cette novation paraît essentiellement théorique lorsqu'on examine les modalités concrètes d'application de l'accord. La France devrait — et elle le peut sans doute — contribuer à l'alignement rapide de la pratique sur le droit. Elle devrait aussi plaider pour qu'on passe du principe de la stabilisation des recettes à celui du maintien du pouvoir d'achat des exportations.

Ensuite, les organismes multilatéraux à vocation régionale, qui ne présentent pas tous les inconvénients des grandes institutions internationales. Certains d'entre eux sont réellement régionaux ; je veux dire par là qu'ils ne sont pas dominés par les Etats-Unis d'Amérique. C'est le cas, semble-t-il, du fonds africain de développement qui mériterait par conséquent, pour le moins, qu'on s'intéressât à lui. Or la France n'y participe pas.

Votre politique, monsieur le ministre, va à contre-courant de l'histoire. Alors qu'il y a quelque chose à tenter sur le plan multilatéral, le conseil interministériel du 26 juin a décidé de renforcer le caractère bilatéral de la coopération française et de la concentrer sur l'Afrique noire francophone. Vous

négligez superbement le développement rural. Votre politique est sans imagination et sans panache. Pour vous, la coopération, c'est le commerce. Devons-nous d'ailleurs véritablement nous en étonner ?

Vous vous attendez certainement à ce que j'évoque l'affaire Claustre.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Forni. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Raymond Forni. Vous savez l'intérêt que nous avons porté, et que nous portons encore, au sort de Mme Claustre, détenue dans le Tibesti.

Dans cette affaire, vous avez accumulé les maladroites, les hésitations et les erreurs. Je rappelle simplement, comme exemple, l'envoi en qualité de négociateur de M. Galopin auprès de M. Hissen Habré. Cette décision est apparue à beaucoup comme une attitude irresponsable, voire criminelle.

Monsieur le ministre, vous aviez besoin d'un émissaire dans cette assemblée pour tenter de nous convaincre. Mais vous n'y êtes pas parvenu car la démonstration de M. Voisin nous a paru bien pâle. Quelle lourde responsabilité vous porte, dans cette triste, dans cette dramatique affaire !

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Forni ?

M. Raymond Forni. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Je tiens simplement à indiquer à M. Forni que je me suis contenté de rappeler des faits précis et indiscutables, sans rien y ajouter.

M. Raymond Forni. Et sans en apporter la preuve, bien entendu !

Quel camouflet aussi pour M. le Président de la République, J. Giscard d'Estaing, qui était censé, après avoir pris en main ce dossier, le traiter dans les meilleurs délais.

Au fait, monsieur le ministre, que devient la pauvre, l'infortunée Mme Claustre ? Que fait le Gouvernement français ? J'ose croire qu'il n'attend pas une issue fatale pour intervenir à nouveau.

M. Pierre Mauger. Quelle rigolade !

M. Raymond Forni. Ce n'est pas une rigolade, mon cher collègue, j'espère que vous en conviendrez avec moi.

M. Pierre Mauger. Non, car vous n'êtes au courant de rien !

M. Raymond Forni. Vous auriez été bien inspiré, monsieur le ministre, de suivre, dans cette affaire, l'exemple allemand. Sachez, en tout cas, que l'opinion française vous jugera non seulement pour votre action au sein de votre ministère, mais aussi en fonction de l'issue de cette affaire.

M. Pierre Mauger. Allez donc voir au Gabon ce qu'on en pense !

M. Raymond Forni. Peut-être, d'ailleurs, a-t-elle déjà jugé, et, dans ce cas, je vous souhaite, monsieur le ministre, de rester longtemps notre collègue. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. J'avoue que la diatribe lancée par M. Forni m'a surpris, surtout lorsqu'il a prétendu que la politique de coopération menée par M. Pierre Abelin, irait à contre-courant de l'Histoire.

Il faut croire que notre collègue n'a pas lu le document — diffusé depuis peu il est vrai — qui aurait dû servir de base de discussion à tous ceux qui ont préparé ce débat.

Au cours de cette brève intervention, je me bornerai à apporter un témoignage et à formuler un encouragement et une exigence.

Le témoignage, monsieur le ministre, sera encore partiel car je n'ai pas une grande expérience de l'Afrique. Cependant, la mission que j'ai eu l'honneur d'effectuer cette année avec plusieurs de mes collègues de la commission des affaires étrangères appartenant à différents groupes de cette Assemblée, m'a permis de constater que la nouvelle politique de coopération prend tournure à la suite de l'envoi de missions de dialogue. Nous avons noté, dans les trois pays africains aux régimes très différents que nous avons visités, que cette coopération était non seulement acceptée, mais souhaitée ardemment par les gouvernements de ces pays. Il est important de le souligner car cela ne se sait pas suffisamment.

Contrairement à l'orateur précédent, je suis donc de ceux, monsieur le ministre, qui croient que vous êtes en train de réussir, et je citerai quelques exemples concrets.

Je songe d'abord à l'admirable équipe franco-nigérienne qui, à Niamey, réalise des émissions de télévision scolaire parfaitement adaptées aux besoins des jeunes Nigériens. Il faut avoir vu, dans les écoles de la brousse, où l'on ne dispose, pour toute énergie, que de celle du soleil, des enfants assis sur des nattes et qui, bien qu'ils ne reçoivent pour toute nourriture qu'une ou deux poignées de riz par jour, attendent avec impatience l'instruction de base que leur dispense le poste de télévision. Ils apprennent ainsi le français, cette langue véhiculaire qui leur permettra d'être entendus dans toute l'Afrique noire, et ils étudient une technologie fondée sur les moyens du lieu, mais qui fera peut-être d'eux plus tard des universitaires.

En effet, il existe à Niamey une petite université où 250 jeunes scientifiques étudient la biologie, les mathématiques, les sciences physiques, et se préparent ainsi à devenir les cadres de ce pauvre Etat dont l'essor économique commence après le drame du Sahel.

Il faut aussi avoir vu dans certaines parties retirées du désert, à Agadès, par exemple, les populations manifester leur sympathie à l'égard des envoyés de la France et les remercier de l'aide alimentaire qui leur a été apportée et qui a tout de même permis de surmonter la famine.

Il faut avoir vu, en Côte-d'Ivoire, des coopérants français lancer la riziculture dans une région proche d'un port dont la population sera bientôt de 100 000 habitants et qui exportera 12 000 à 13 000 tonnes de marchandises par an, dont beaucoup de minerai de fer.

Il faut avoir vu ce paysan noir apprenant la riziculture, dont il peut attendre la multiplication par quarante de son revenu familial en deux ans.

Il faut avoir vu les projets d'équipement du fleuve Sénégal, qui seront financés par la France, la Banque mondiale et quelques autres grands organismes, équipements qui permettront d'exploiter les richesses sénégalaises encore à l'état potentiel.

Il faut, enfin et surtout, avoir apprécié la qualité des hommes, des cadres que nous avons formés. Cet effort de formation se poursuivra d'ailleurs dans les années qui viennent.

Personne ne peut donc prétendre que nous en sommes restés au stade de la colonisation ou que nous pratiquons je ne sais quel néo-colonialisme, monsieur Forni. Nous avons eu, au contraire, l'impression que la colonisation était finie, non seulement dans les faits, mais aussi, ce qui est encore plus important, dans les esprits.

Ce témoignage est donc aussi, monsieur le ministre, un encouragement que j'apporte à votre politique.

Mais, outre ce que nous avons vu, il y a aussi ce dont nous avons entendu parler : la conférence de Lomé et la conférence de Bangui.

Nous avons dialogué avec les plus hautes autorités des Etats que nous avons visités, et avec une très grande intelligence politique, elles ont insisté sur leur désir de voir aboutir le projet de conférence Nord-Sud qui, à l'époque, affirmait-on, était dans les limbes.

Les Africains, les dirigeants sénégalais et ivoiriens notamment, considèrent la tenue d'une telle conférence comme l'aboutissement d'un vieux rêve, la réalisation, non pas de leur Afrique, notion déjà dépassée, mais d'une coopération reposant sur trois piliers : financier, technologique et humain. Cela est exemplaire, et toute coopération avec le tiers monde peut s'inspirer de ce qui a été réalisé à la conférence de Lomé.

Au regard d'une telle œuvre, l'affaire Claustre, bien sûr, est un drame personnel, mais n'est qu'un drame personnel, et je crois qu'il est profondément injuste d'adresser à M. Pierre Abelin des reproches qui, peut-être, devraient l'être à ses prédécesseurs.

M. le ministre de la coopération. Pas davantage !

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, dis ce que je pense, et vous n'êtes pas obligé de m'approuver.

Si, effectivement, on doit louer la rapidité d'action du gouvernement allemand pour sauver des griffes d'Hissen Habré le docteur Staewen, on peut penser que le gouvernement français de l'époque aurait sans doute pu être plus actif. J'espère que, cela au moins, monsieur Forni, vous pourriez le reconnaître, et je vous souhaite, si vous deviez un jour devenir ministre de la coopération, de ne pas avoir à traiter une pareille affaire, car vous pourriez alors mesurer toute la difficulté de l'entreprise.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez beaucoup fait pour trouver une solution, et je n'en veux pour preuve que l'émission de télévision, réalisée par MM. Hessel et Puissant.

M. Alain Terrenoire. Monsieur Daillet, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Marie Daillet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Terrenoire, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Alain Terrenoire. Comme tout le monde, je suis très ému par le drame de Mme Claustre, et je ne suis pas de ceux qui critiquent l'action du Gouvernement actuel.

Cependant, j'ai l'impression, mon cher collègue, que vous oubliez les dates et notamment le fait que Mme Claustre a été séquestrée peu de temps avant la désignation du Gouvernement auquel appartient M. Abelin.

M. Abelin lui-même n'a d'ailleurs jamais critiqué l'action de son prédécesseur en la matière. Vous êtes donc malvenu de rejeter la responsabilité sur un précédent ministre, alors que, compte tenu des circonstances, il n'a pas eu le temps d'intervenir, puisque, ne l'oublions pas, le Président de la République décedait le mois même où Mme Claustre était enlevée.

Votre accusation est donc tout à fait injustifiée, et je tenais à le préciser.

M. Jean-Marie Daillet. En fait, je n'entendais pas attaquer le gouvernement précédent, mais plutôt dégager la responsabilité de M. Abelin dans cette affaire. Quoi qu'il en soit, l'Histoire jugera et, un jour, la lumière sera faite.

Ce qui est certain, c'est que ce n'est pas en fonction d'une telle affaire qu'on peut juger l'ensemble d'une politique.

Pour terminer, je formulerai une exigence ou, du moins, un souhait. Puisse la promesse faite par M. le Président de la République de consacrer bientôt 0,7 p. 100, voire 1 p. 100 du produit national brut à la coopération devenir le plus rapidement possible une réalité !

Les réformateurs estiment qu'il y va de la paix du monde et que rien n'est plus urgent que d'établir un minimum de justice à l'échelle planétaire. Or ce n'est malheureusement pas avec les crédits dont vous disposez que vous pourriez, dès cette année, renverser la vapeur, et cela en dépit de la réorientation politique à laquelle vous procédez et de la qualité des collaborateurs qui vous entourent.

Mais c'est déjà beaucoup que d'avoir étudié les problèmes et d'être en mesure d'annoncer une politique nouvelle qui traduit un grand dessein.

On ne peut vous adresser qu'un seul reproche, monsieur le ministre, celui de n'avoir pas, à l'exception de la récente conférence de presse que vous avez donnée, suffisamment exposé votre action. En me tournant vers M. Forni, je lui dirai amicalement qu'il faut ne pas connaître M. Pierre Abelin pour lui reprocher de ne rien comprendre au monde actuel.

M. Raymond Forni. Nous le connaissons trop bien, au contraire !

M. Jean-Marie Daillet. La brochure qu'il a éditée et la politique qu'il vient de définir sont, en effet, la preuve du contraire. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Guéna.

M. Yves Guéna. L'Afrique, cela compte pour la France et la France c'est encore quelque chose en Afrique.

Nous avons eu le privilège de connaître une décolonisation réussie. A l'exception d'un Etat, toutes nos anciennes possessions d'Afrique et Madagascar sont passées progressivement de la situation de territoire de la République à l'autonomie, puis à l'indépendance, certes au rythme pressant de notre époque, mais dans l'esprit de la coopération défini par l'homme qui incarne aux yeux des Africains l'image même d'une France plus civilisatrice que colonisatrice. C'était un atout.

Après une première phase dont les plus optimistes ne pensaient pas qu'elle durerait plus de quelques années — elle a pourtant duré plus longtemps — il était évident qu'une autre période s'ouvrirait, où les liens de la métropole avec ses anciennes colonies changeraient de nature, où la coopération rencontrerait plus d'exigence rigueur chez nos partenaires.

Nous sommes progressivement entrés dans cette période. Selon la façon dont nous nous y adapterons, cette interpénétration d'intérêts, d'habitudes et de sentiments qui donne à nos relations avec l'Afrique et Madagascar une tonalité incomparable, demeurera pour l'essentiel ou périlitera.

C'est, je pense, à la lumière de cette exigence et dans la perspective de cette évolution politique qu'il faut approcher votre budget, monsieur le ministre, sans s'attacher exclusivement aux chiffres globaux, toujours insuffisants, dans tous les budgets,

même si pour celui-ci la modestie du total — 0,83 p. 100 du budget général — la faiblesse de la progression d'une année à l'autre — à peine 10 p. 100 compte tenu des transferts et compte non tenu de la prochaine loi de finances rectificative — traduisent déjà comme une tendance au désengagement, et peut-être au découragement.

L'assistance technique est l'héritage d'un passé où la présence de la France s'accompagnait, dans notre tradition d'administration directe, d'un nombreux personnel administratif sur le terrain et dans les services.

Il reste 10 149 assistants en Afrique et à Madagascar. Or, la dotation de votre budget à ce titre est en progression d'à peine 10 p. 100 si l'on déduit le transfert des personnels de l'Asesna. De ce fait, vous n'avez pas, en principe, les moyens de suivre les augmentations de la fonction publique française, de compenser pour ces personnels les effets de l'inflation, qui dans certains pays africains est plus forte qu'en France, ni de couvrir la forte hausse du fret aérien.

Aussi bien le resserrement des crédits ne va-t-il pas sans arrière-pensée. Comme vos prédécesseurs, vous avez dû lutter contre la déflation des effectifs qu'on cherche, par ce biais, à vous imposer. Elle est d'ailleurs difficile à faire passer dans les faits et sans doute inopportune pour plusieurs raisons.

Il y a d'abord le poids des habitudes qui ne sont pas de simples routines quand elles s'accompagnent de l'écho du sentiment. Ce sentiment existe aussi chez nombre de nos interlocuteurs qui nous demandent de maintenir cette assistance. Saurions-nous les décevoir ? De quel droit pouvons-nous leur faire la leçon et leur dire qu'ils peuvent se passer de notre aide ? Ce serait encore une forme du colonialisme.

Les services de la coopération, devant la peau de chagrin de leurs crédits d'assistance technique, sont conduits ou condamnés à des expédients, au point que le refroidissement des relations entre la France et un Etat africain apparaît comme une aubaine pour les comptables du ministère. Au mieux, ce sont les crédits d'investissement qui, dans la nécessité, complètent l'insuffisance des crédits de personnel.

Cette situation précaire de notre assistance technique est d'autant plus navrante que les deux tiers de nos assistants sont des enseignants. Or s'il est une forme de notre coopération qui n'est ni contestable ni contestée, ni chez nous — du moins je le pensais jusqu'à il y a un instant — ni chez nos partenaires, c'est bien le maintien de notre langue et l'action culturelle.

Celle-ci est également en stagnation, à l'exception, notable j'en conviens, des crédits de la recherche scientifique qui connaissent une progression satisfaisante. Les crédits de l'action culturelle n'augmentent que de 6,5 p. 100 par rapport à 1975 si l'on compare des éléments identiques.

En faisons-nous assez ? Tout le monde en doute.

La diffusion du livre français en Afrique est insuffisante. Les programmes de télévision sont passés, de 1970 à 1975, en moyenne de huit ou neuf heures à cinq heures par semaine. Si la relève est assurée par la production locale, ce qui est le cas dans certains Etats, nous y applaudissons : s'il s'agit d'une relève étrangère, il y a lieu de nous inquiéter.

Au titre des investissements, pour dix-neuf pays, on prévoit 700 millions de francs d'autorisations de programme et 634 millions de crédits de paiement. Toujours en comparant des chiffres comparables, la progression réelle n'est respectivement que de 7,13 p. 100 et 4,96 p. 100. Il s'agit donc d'une contraction de notre aide.

Certes, votre budget, monsieur le ministre, ne retrace pas tout l'effort de coopération consenti par la France.

On constate d'abord une augmentation des prêts bonifiés de la Caisse centrale qui doubleront sans doute l'an prochain. Nous ne négligeons pas cet apport et nous ne contestons pas cette politique, à condition qu'on ne ravive pas la vieille querelle d'école sur les vertus respectives des prêts et des dons aux pays en voie de développement. Certains Etats africains, déjà pourvus de ressources et riches d'espérances tangibles, trouveront leur compte dans cette procédure de prêts. D'autres, on le sait ont encore besoin de dons. Je doute que, pour eux, la dotation du fonds d'aide et de coopération soit suffisante.

Certes, le fonds européen de développement verra en 1976 ses moyens d'action monter en flèche, puisqu'ils vont presque tripler, au moins en ce qui concerne l'apport de la France. Que le fonds européen prenne sa part dans la mise en valeur de l'Afrique, soit ! Que cette part devienne prépondérante, voilà qui me chagrinerait. L'ostentation n'est sans doute plus de saison, mais l'anonymat n'est guère satisfaisant.

De plus, notre effort accru pour ce fonds, dans la mesure où il s'accomplit au détriment du F.A.C., aboutit à réduire l'aide à certains pays de notre ancienne mouvance au profit de territoires qui nous sont plus indifférents, si je puis m'exprimer ainsi.

Naturellement, nous connaissons tous les limites de nos moyens. Considérer nos anciennes possessions comme une chasse gardée serait une absurdité d'un point de vue matériel et une profonde erreur psychologique. D'autres pays doivent y apporter leurs crédits et leur technique. C'est de la coopération internationale assurément que sortira le développement de l'Afrique et l'aide se doit donc d'être multilatérale.

Nous approuvons donc le système des financements conjoints où d'autres capitaux viennent renforcer notre aide. Nous croyons surtout à l'aide multilatérale franco-africaine. Le fonds de solidarité africaine, dont la création a été décidée à Bangui lors du voyage de M. le Président de la République, répond à l'idée la plus digne qui soit de la coopération : contribution importante de la France, participation plus modeste et selon leurs moyens des Etats africains, décision concernant l'emploi des fonds entre les mains des intéressés.

Telle est, nous semble-t-il, la meilleure voie. Je souhaiterais que l'on s'y engage rapidement.

En somme, nous avons tous, vous-même monsieur le ministre, le Parlement dans sa majorité voire dans sa quasi-unanimité, la volonté d'aider réellement ces jeunes Etats d'Afrique et de Madagascar, auxquels nous unissons tant de liens, à sortir de leur faible développement ou à poursuivre leur progrès. Mais les moyens manquent parfois pour répondre à nos intentions.

C'est pourquoi je pense qu'il ne faut pas s'égarer. Ne nous laissons pas aller au découragement à l'égard de ces pays : certains ont réussi à entrer dans la voie du progrès, d'autres en approchent et, de toute façon — l'expérience en a été faite ailleurs — aucun pays n'est par avance condamné par le destin et nous n'avons pas le droit de délaisser ceux qui, naturellement, regardent vers nous.

Ne nous laissons pas, d'un autre côté, aller aux illusions : il est ces régions où, du fait des mœurs, de l'histoire, des habitudes, de la langue, nous pourrions être des clients et des fournisseurs, jamais des amis.

C'est là où notre langue est l'instrument véhiculaire, en Afrique du Nord, en Afrique, y compris au sud du fleuve Zaïre, à Madagascar, en des points particuliers situés aux portes du continent américain ou dans l'océan Indien, que doit s'appliquer notre action, non pas exclusive, mais prioritaire.

Une politique est un choix ; c'est celui-là que nous souhaiterions. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Bordu.

M. Gérard Bordu. Alors qu'une grande question se trouve posée au monde actuel, celle de l'établissement de nouveaux rapports de coopération internationale et d'un nouvel ordre économique, comment ne pas juger avec sévérité, monsieur le ministre, la politique du Gouvernement en ce domaine ?

Le projet de budget soumis à notre examen est l'expression d'une politique de coopération inadaptée aux nécessités de notre époque et qui ne reflète en rien les responsabilités de notre pays. MM les rapporteurs l'ont déjà souligné.

Une délégation représentative de parlementaires communistes, composée de notre collègue du Sénat Marie-Thérèse Goutmann et de nos camarades Robert Ballanger et Louis Odru, s'est rendue récemment en mission d'information et d'amitié dans plusieurs pays d'Afrique. Elle a pu mesurer — comme nous l'avions fait précédemment — l'écart considérable qui existe entre les paroles du pouvoir et ses actes.

En fait, le colonialisme français a laissé en Afrique des marques profondes qui donnent à la France des responsabilités particulières à l'égard des peuples et des territoires dominés et exploités. Ces séquelles, dont parlait M. Daillet, exigent que ceux qui se sont enrichis à bon compte accomplissent maintenant d'exceptionnels efforts. Or, nous faisons peu aujourd'hui pour compenser les pillages passés et présents.

Notre pays doit soutenir les efforts de ces peuples pour vaincre le sous-développement, pour affirmer leur indépendance politique et économique.

Les jeunes Etats africains, quels qu'ils soient, mettent aujourd'hui en avant, avec vigueur, leur exigence de pleine souveraineté politique. Pourtant le Gouvernement français, lorsqu'il le peut, ne rompt pas avec certaines pratiques colonialistes. On le voit clairement dans la part qu'il prend à l'aggravation de la situation en Angola, dans son comportement complice avec Prétoria et le Zaïre de Mobutu. Cette politique peut, à terme, mettre en danger des Etats qui, comme la République populaire du Congo, ont choisi la voie de l'indépendance économique et du progrès social.

Cela dit, le Gouvernement en tant que tel devra s'expliquer un jour sur l'affaire Claustre, afin que toute la lumière soit faite selon des modalités appropriées.

En revendiquant l'indépendance économique, les pays africains veulent sortir de l'assistance qu'ils rendent responsable de leur stagnation. Ils entendent disposer librement de leurs ressources nationales, notamment de leurs matières premières et être utilement aidés à la condition de déterminer eux-mêmes l'urgence de leurs besoins. Ils veulent se donner les moyens d'édifier leur économie nationale. Enfin, ils veulent que leurs migrants reçoivent une formation professionnelle.

Nous soutenons ces exigences qui correspondent aux intérêts mutuels des travailleurs français et africains.

En revanche, votre politique de coopération — et vous l'avez vous-même reconnu — tend à favoriser le redéploiement des sociétés multinationales avec toutes les conséquences négatives qui en résultent pour l'indépendance nationale et pour le respect mutuel entre les peuples. Au fond, elle prend le relais du capital multinational en Afrique.

Une autre politique est possible — mais les accords de Lomé ne s'en rapprochent pas — qui, conformément à l'esprit de notre époque, serait fondée sur les principes indissociables du respect de l'indépendance, de l'égalité, de la non-ingérence et de l'intérêt mutuel.

Cette politique, qui est la nôtre et celle du programme commun de la gauche, correspond aux intérêts des parties française et africaine. Nous l'opposons naturellement à celle que vous nous avez présentée. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre, j'interviens brièvement, à la fin de ce débat, essentiellement pour des raisons de principe.

En effet, président de la commission des affaires étrangères, et bien que je ne sois pas expressément mandaté pour m'exprimer en son nom sur ce budget, je me dois de marquer l'importance qu'elle attache à la coopération.

En réalité, monsieur le ministre, c'est vous qui traitez de l'essentiel sinon de la totalité de nos relations avec une partie importante du monde, les pays de l'Afrique francophone, comme le montre d'ailleurs cette malheureuse affaire Claustre dont il n'a jamais été discuté que c'était vous qui en étiez responsable et non pas le ministère des affaires étrangères.

Je parle de la « malheureuse affaire Claustre », parce que c'est l'expression que l'on emploie en général. J'aurais personnellement plutôt tendance à l'appeler : « l'affaire Galopin-Claustre ».

M. le ministre de la coopération. Très bien !

M. Max Lejeune. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Car, après tout, s'il y a une victime dans cette affaire, c'est bien le commandant Galopin qui a été exécuté, pour ne pas dire assassiné, par les rebelles tchadiens qui détiennent encore Mme Claustre.

Votre domaine, d'abord limité à l'Afrique francophone, s'étend peu à peu puisque dépend déjà de votre compétence la partie du continent africain qui, jadis, était sous la souveraineté de la Belgique et que, d'ici à la fin de l'année, s'y ajouteront les Etats nouvellement indépendants, ou qui le deviendront, issus des territoires portugais. On peut aussi penser que l'année prochaine, en nous présentant votre projet de budget, vous devrez tenir compte des Comores, qui viennent d'accéder à l'indépendance.

Cette évolution montre l'importance des affaires relevant de la coopération.

Pourtant, l'examen de votre budget conduit malheureusement aux mêmes conclusions que celles que nous dégagions hier à propos des crédits affectés au ministère des affaires étrangères.

En aucune manière, ce budget ne peut nous apparaître comme satisfaisant. Comme celui des affaires étrangères, sa progression est loin de compenser ce que l'on appelle progressivement l'érosion monétaire, c'est-à-dire la dépréciation progressive de toutes les monnaies, y compris le franc français. Cette situation, que nous déplorons depuis plusieurs années, amoindrit vos moyens d'action et réduit l'aide que la France accorde pour le développement du continent africain.

Nous sommes bien éloignés maintenant de l'objectif de 1 p. 100 du produit national brut qui, naguère, était présenté comme l'optimum en la matière ; notre effort public en représente-t-il même 0,7 p. 100, pourcentage que le Gouvernement a récemment présenté comme son objectif ?

Cette réduction progressive de vos crédits a d'autant plus de répercussions sur le niveau de notre aide que, à l'instar du ministère des affaires étrangères, vous devez accroître les

dépenses de personnel et que vous subissez, par contrecoup, l'augmentation des dépenses obligatoires que constituent les contributions internationales.

Il en résulte, outre une réduction en chiffres absolus de notre effort d'aide au développement, que la part de l'aide française directe se réduit tandis qu'augmente la part que nous affectons à l'aide internationale. Cela ressort déjà d'une comparaison de notre action en Afrique avec celle du Fonds européen de développement. Mais cela apparaîtra encore plus nettement lorsque la convention de Lomé entrera en application, puisque celle-ci prévoit une contribution beaucoup plus importante des Etats membres de la Communauté européenne à l'aide au développement, ne serait-ce que parce que son champ d'application est infiniment plus vaste que celui de la convention de Yaoundé.

Par conséquent, le total restant à peu près identique, la contribution française prévue par la convention de Lomé va encore diminuer les crédits de l'aide française proprement dite. Ajoutons à cela que la convention de Lomé s'appliquant à bien d'autres territoires, la part de l'Afrique en sera réduite d'autant.

Autrement dit, nous abordons une période nouvelle. Auparavant, l'aide française aux pays africains bénéficiait d'un appoint international qui provenait essentiellement du Fonds européen de développement.

Pour l'avenir, ne peut-on pas craindre que le rapport soit inversé, c'est-à-dire que l'essentiel provienne des contributions internationales, et l'appoint de la France ?

Je ne puis m'empêcher de penser que les répercussions politiques en seront importantes. Je ne suis pas de ceux qui font du masochisme en matière de décolonisation. C'est-à-dire qui regrettent que la France conserve dans les pays africains de l'influence, des amitiés et même, excusez-moi, monsieur Forni, des intérêts. Je crois que cela est parfaitement naturel, conforme à l'intérêt de notre pays et, en aucune façon, contraire aux intérêts des pays africains.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, il est regrettable que les interventions directes de la France aillent en se réduisant alors que les interventions internationales vont en augmentant. A ce propos d'ailleurs, n'avez-vous pas reconnu, en évoquant les difficultés de coopération entre la Commission de Bruxelles et les gouvernements des neuf pays membres de la Communauté, que le contrôle de l'utilisation des fonds internationaux était malaisé ?

Telles sont les quelques observations que je voulais présenter sur le budget de la coopération. Encore une fois, compte tenu de notre passé et de notre vocation, ce sujet revêt une très grande importance pour l'image de la France dans le monde. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. le ministre de la coopération. Le moment est venu pour moi de répondre aux orateurs.

Je n'ai rien à ajouter aux propos de M. Couve de Murville : bien entendu, notre coopération — j'emploie le mot à dessein — avec la Communauté économique européenne doit être aussi coordonnée et aussi organique que possible.

Les crédits qui sont affectés par la France au Fonds européen de développement représente un tiers du budget de la coopération française. Ils ne sont pas pris sur lui, mais viennent en supplément.

Il faut ajouter aussi certaines contributions à des organisations internationales qui, comme M. le président de la commission des affaires étrangères vient de faire observer, ont plutôt tendance à augmenter.

C'est là pour le pro-européen que je suis — et qu'on m'a si souvent reproché d'être — un sujet de préoccupation. Je considère, en effet, comme bien d'autres, que notre action doit être connue sans que l'on puisse, pour autant, comme M. Forni, nous reprocher de pratiquer une forme de néo-colonialisme.

Je remercie M. Guéna de son intervention ; ce qu'il a dit me paraît plein d'intérêt.

Je remercie aussi M. Bordu d'avoir tenu des propos très mesurés. Certes, je ne parle pas toujours son point de vue, mais il s'est exprimé en des termes aussi clairs et parlementaires qu'il est souhaitable.

Quant à M. Daillet, qu'il sache bien que je suis absolument solidaire du gouvernement précédent, que les démarches de celui-ci ont coïncidé avec celles du gouvernement allemand et que, si les exigences imposées par M. Habré n'étaient pas les mêmes à l'égard de la France qu'à l'égard de la République

fédérale allemande, c'est que la situation en Afrique de notre pays et de celle de la République fédérale étaient différentes.

M. Voisin, dans son très remarquable rapport, a relaté de la manière la plus précise — il en avait le droit et sans doute le devoir — tous les événements qui se sont succédé. L'action des gouvernements français a été au contraire aussi incisive et continue qu'il était possible.

L'intervention de M. Forni m'a surpris et quelque peu choqué.

L'affaire Galopin est particulièrement « douloureuse ». Mais, lorsque le commandant Galopin s'est, comme les autres, porté volontaire pour la mission qui lui était confiée, c'est parce qu'il espérait obtenir la libération de Mme Claustre et que, parmi les exigences qui étaient imposées par Habré, figurait la libération de prisonniers politiques détenus par M. Tombalbaye dont celle du général Malloum, maintenant président du conseil supérieur militaire du Tchad. La demande du président Tombalbaye de faire participer M. Galopin à la négociation aux côtés d'autres représentants français apparaissait comme de nature à favoriser la libération de Mme Claustre dans les délais recherchés.

Avant de traiter sommairement de ces problèmes, il faut étudier les faits et les textes, interroger les hommes qui ont été les plus informés et, dans une certaine mesure, les plus responsables.

Mis à part l'intervention de M. Forni, je rends hommage aux membres de l'opposition et particulièrement à M. Poperen parce qu'ils ont parfaitement compris le côté douloureux, délicat de cette affaire et les précautions qui restent nécessaires aujourd'hui encore à cause de la présence au Tchad de nombreux Français, notamment des coopérants et des enseignants, souvent accompagnés de leurs familles. Cela ne doit pas être perdu de vue.

Quant aux relations avec le gouvernement tchadien, nous avons la volonté de les maintenir aussi étroites et aussi constructives que possible, en dépit des difficultés rencontrées, de certaines incompréhensions et d'affirmations qui ne sont pas nécessairement l'expression de la réalité. Une mission de programmation de mon ministère se rendra au Tchad dans quelques jours.

M. Forni a déclaré que je ne comprenais pas un certain nombre de phénomènes du monde actuel. J'ai l'ambition de les comprendre. En revanche, je comprends mal M. Forni lui-même. A propos de la zone franc, il nous a parlé de la zone d'influence française comme si cette zone devait être condamnée en toutes circonstances.

La zone franc existe, monsieur Forni, et elle existera encore quelque temps. Il existe aussi une zone dollar, dans laquelle je ne pense pas qu'il vous semble préférable d'entrer, et, sous certains aspects, une zone rouble, à laquelle je ne crois pas que vous fassiez référence.

Pourquoi y aurait-il une zone dollar et une zone rouble, mais non une zone franc recouvrant des pays qui y trouvent avantage et qui demeurent absolument libres d'en sortir, comme Madagascar et la Mauritanie l'ont fait ?

Vous avez d'ailleurs eu la bonté — c'est même l'une de vos seules bontés — de reconnaître que nous exerçons des actions de coopération au profit de Madagascar et de la Mauritanie, où j'aurai, je l'indique en passant, l'honneur d'être reçu dans quelques jours, à la demande du gouvernement de ce pays, pour développer notre coopération.

Mais ce qui me surprend le plus dans ce que vous avez dit, c'est que la majeure partie, sinon la totalité, des crédits que nous accordons devrait, d'après vous, être consacrée au développement rural. Sachez bien que, dans l'utilisation des fonds d'aide et de coopération, 30 p. 100 sont affectés à ce poste.

Il est vrai qu'une partie de ces fonds va à l'enseignement, à la formation des maîtres, bref à tout ce qui est culturel, bien entendu dans le respect de la souveraineté culturelle des Etats. Mais, si le nombre des coopérants membres de l'enseignement supérieur s'élève à 1250 et s'il s'accroît chaque année, ce n'est pas un recul; c'est, au contraire, un progrès. Ces enseignants relèvent pour la plupart de disciplines scientifiques telles que la technologie, les mathématiques ou la physique. Si l'enseignement de la technologie, des mathématiques ou de la physique vous semble constituer une régression et un recul de la civilisation, je devrai vous considérer — je le dis avec tristesse — non pas comme un néo-colonialiste, mais comme un colonialiste à l'état pur. (Sourires.)

Nier la valeur et l'importance de ce qui est enseignement, formation des maîtres et culture, c'est s'abandonner à de fâcheuses pesanteurs auxquels échappent les autres orateurs qui sont intervenus.

Enfin, vous déclarez que nous réservons essentiellement notre aide aux pays les plus riches. Le Tchad n'est pas un pays riche. Eh bien, en dehors de la base militaire, qui n'est d'ailleurs

pas de mon ressort, il a bénéficié en 1974 d'un concours de 170 millions de francs, soit l'un des plus importants de ceux que nous pouvons consentir à des Etats africains ou à l'Etat malgache. Il s'agit bien là d'un concours français, sur des fonds français.

Je tenais à vous donner cette précision pour que votre information soit aussi complète que possible, sans vouloir pour autant m'ériger, quant à moi, en formateur de formateurs. (Sourires.)

Les crédits destinés aux instituts de recherches sont en progrès. Nous n'imposons pas l'action de nos instituts. De plus en plus, des instituts africains se créent, qui ont leurs programmes propres. Nous avons les nôtres dans certains secteurs et une coopération s'établit, à la demande des Africains et dans le cadre d'accords librement conclus, entre les instituts africains et français.

Je dirai seulement en conclusion que la coopération française n'est pas une chasse gardée. Tous les crateurs l'ont d'ailleurs fort bien indiqué. Prenons l'exemple de la convention de Lomé, qui intéresse quarante-cinq Etats, et non plus dix-neuf, voire quatorze comme auparavant : est-ce une chasse gardée, ou, au contraire, une extension de la coopération, avec, bien sûr, les précautions que le président Couve de Murville vient opportunément de souligner ?

J'en ai terminé. J'ai dit ce que je pensais. Décidément, monsieur Forni, vous n'êtes pas aujourd'hui — cela viendra peut-être — dans la ligne de l'Histoire. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Forni.

M. Raymond Forni. Monsieur le ministre, vous avez une certaine habitude des numéros depuis la dernière élection de Châtelerault (*Protestations sur de nombreux bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République*) et c'est à un numéro que vous venez de vous livrer aujourd'hui.

Il est trop facile d'ironiser sans répondre aux questions posées. Dans mon intervention, je vous en ai posé deux, que je considère comme essentielles et auxquelles j'aurais aimé que vous répondiez, fût-ce sommairement. Elles portaient l'une sur les problèmes de défense, l'autre sur le taux de 0,7 p. 100 qui avait été annoncé par M. le Président de la République à Kinshasa le 8 août 1975.

Sur ces deux questions essentielles, je n'ai pas entendu l'amorce d'une réponse.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. le ministre de la coopération. Lorsque les accords de défense sont dénoncés, la dénonciation a un effet immédiat. Il en a été ainsi au Tchad, où l'accord de défense avait d'ailleurs été conclu en 1960 à la demande même du gouvernement tchadien.

Quant au taux de 0,7 p. 100, M. le Président de la République n'a pas dit qu'il serait atteint dans le budget de 1976. Il a dit que la France devait le rechercher et s'y tenir le plus rapidement possible. Je n'ai pas à parler au nom du Président de la République. Il l'a fait lui-même assez clairement pour que je n'aie pas à compléter ses propos.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Coopération ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : — 263 769 850 francs ;
« Titre IV : — 439 023 510 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 5 325 000 francs ;
« Crédits de paiement : 4 500 000 francs. »

**TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT**

- « Autorisations de programme : 703 660 000 francs ;
« Crédits de paiement : 268 660 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre III.

M. Odru. Le groupe communiste vote contre, ainsi que contre les titres IV, V et VI.

(La réduction de crédit est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 (n° 1880) ; rapport n° 1916 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Crédits militaires, budget annexe du service des essences et articles 42 et 74 :

Crédits militaires :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :
— Considérations générales et titre V (dépenses en capital). — (Annexe n° 49. — M. Le Theule, rapporteur spécial.)
— Titre III — Effectifs et gestion. — Services communs. — (Annexe n° 50. — M. Cressard, rapporteur spécial.)

Commission de la défense nationale et des forces armées :
Avis n° 1919. Dépenses en capital. — Tome I : M. d'Aillières. Dépenses ordinaires. — Tome II : M. Mourot. Section commune. — Tome III : M. Paul Rivière. Section Air. — Tome IV : M. Beucler. Section Forces terrestres. — Tome V : M. Noal. Section Marine. — Tome VI : M. Crespin. Section Gendarmerie. — Tome VII : M. Max Lejeune.

Budget annexe du service des essences :

(Annexe n° 51. — M. Cressard, rapporteur spécial ; avis n° 1919, tome III, de M. Paul Rivière, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à midi.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES-RAYMOND TEMIN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

